

action POUR QUE VIVE BRUXELLES

Edito

Amnistie des fraudeurs, chasse aux chômeurs ?

En cet automne, à regarder la vie publique, comment ne pas être décontenancés ? Voilà un gouvernement où siègent des socialistes, qui nous annonce comme premières décisions de rentrée parlementaire une amnistie fiscale et en prime la chasse aux chômeurs.

Bien entendu, selon le Ministre Reynders, il ne faut en fait plus prononcer le mot amnistie. Celle-ci suppose un pardon sans conditions. Cette expression n'est donc pas adéquate, puisqu'il y aura une certaine pénalité. Soit, nous parlerons donc de Déclaration (d'aveu !) Libératoire (quel soulagement !) Unique (car la grâce libérale ne passera qu'une fois en 2004, qu'on se le dise...) : parlons donc de DLU.

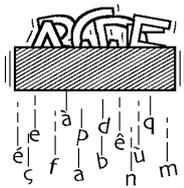
Pour tous, petits et grands, fraudeurs professionnels, familiaux ou occasionnels une même règle sera de rigueur. Alors, précipitez-vous ; une année de grand pardon et ensuite, la chasse aux fraudeurs sera rétablie... et plus de pitié pour les contrevenants !



Vive le temps qui passe et fait du délit d'hier le pardon du larron aujourd'hui... et malheur aux parlementaires qui, le doigt sur la couture du pantalon, auront avalé cette couleuvre au nom de la discipline de parti et gouvernementale, et ainsi prodigué leur encouragement à la fraude et à la délinquance.

Avec la chasse aux chômeurs, le contraste est frappant.

La première initiative sociale de cette coalition violette est celle d'une Conférence nationale sur l'emploi. Le gouvernement parle de créer 200.000 emplois : rapidement la baudruche se dégonfle. Il ne s'agit bientôt plus que de 60.000 emplois (dont bon nombre de temps partiels) à créer en quelques années.



Sommaire

Collectif	page 4
Démocratie (Henri Solé)	4
Quelques nouvelles du Collectif, en bref	4
Le mot de la rédac'chef	5
Echos	page 6
Théâtre-action, vos papiers (Catherine Brescheau)	6
<i>OBICpas Bruxelles</i> : Première évaluation de la loi sur le droit à l'intégration sociale	8
<i>Kairos</i> : A la recherche d'un emploi convenable (François Gobbe)	11
<i>Marches Européennes</i> : IIIe Forum social en Pologne (Roman Debski)	13
<i>CGEE</i> : Accès à l'eau et à l'énergie pour tous (Claude Adriaenssens)	15
Les sans emploi en marche	page 17
Vous avez dit « création d'emploi » ? (Félix de Leeuw)	17
Exclus par internet et Bill Gates (D.D. Zintégré)	18
Formation pas conne (D.D. Zintégré)	19
A lire, à débattre	page 20
Amnistie ou justice fiscale ? (François Gobbe)	20
L'école des caïds (Bernard De Commer)	24
Trois propositions pour une école démocratique (Xavier Vanandruel)	26
« Nouveau » Statut d'Artiste (Catherine Brescheau)	29
Stratégie européenne et emploi (François Gobbe)	31
Courrier	page 34

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s).

Comité de rédaction

Bienvenue au comité de rédaction !

Vous appréciez notre journal ? Vous voudriez que nous développions plus de sujets ?
Vous êtes les bienvenus : le comité de rédaction se réunit une fois par mois. Pour nous envoyer vos réflexions ou pour nous rejoindre, téléphonez à notre secrétariat au 02-213.38.70 (Anne Desmet), faxez au 02-213.36.46, ou envoyez un mail à <ghislaine.desmet@skynet.be>.

Vous êtes disposés à donner un coup de main pour l'envoi ?

Votre aide serait précieuse... signalez-vous à notre secrétariat !

Comité de rédaction : Catherine Brescheau, Ghislaine De Smet, François Gobbe, Anne Kervyn, André Sandra, Felipe Van Keirsbilck, Eduard Verbeke, Gabrielle Vogt
Correspondants : Guy Bajoit, Antoinette Brouyaux, Didier Coeurnelle, Marie-Paule Connan, Patrice Dagnelie, Bernard De Commer, Sophie Henry, Brigitte Poulet, Henri Solé, Serge Van Israël
Dessins : Eduard Verbeke
Mise en page : Jean-Michel Melis
Groupe d'envoi : Brigitte Poulet

Edito *(suite)*

Que voulez-vous, on ne décrète pas l'emploi, seules des mesures incitatives peuvent le favoriser. On évacue les emplois publics, bien sûr, ils sont suspects. Il s'agit d'un climat de confiance à créer à l'égard des affaires.

Le patronat refuse tout dialogue sur l'approfondissement de la démocratie économique, et notamment la présence syndicale dans les PME de moins de 50 travailleurs. Des mesures concrètes émergent : d'abord un cadeau du gouvernement de 800 millions d'euros de réduction de cotisations sociales offert sans condition au patronat (çàd sans obligation d'évaluation chiffrée de la création d'emplois correspondante)¹. Par contre, la liaison au bien-être d'un pour cent de l'ensemble des allocations sociales qui coûterait 250 millions d'euros et participerait à la relance de la consommation, tout en améliorant les conditions de vie des plus démunis, reste bloquée par le gouvernement.

En matière de chômage, l'article 80 permettant de supprimer les allocations de chômage de certains co-habitants sera suspendu selon l'accord gouvernemental et soumis au Comité de gestion de l'ONEM pour être remplacé par un système plus équitable. S'agirait-il d'un plus dans une optique de réintégration des chômeurs ?

Mais non, modérez votre enthousiasme, vous qui réclamiez l'abrogation de l'article 80 : une semaine après la fin de la Conférence pour l'emploi, le gouvernement fédéral annonce que la réforme du contrôle des chômeurs rapportera 46 millions d'économies en 2004, par l'engagement de 120 personnes destinées à mettre en œuvre un contrôle renforcé de l'« employabilité » des chômeurs.

En parallèle, le gouvernement engagera seulement 25 personnes pour lutter contre le travail au noir ! Deux poids, deux mesures !²

Et si l'on rappelait avec Philippe Parmentier que ce ne sont pas les chômeurs qui sont indisponibles (et donc à pourchasser), mais bien l'emploi ?³

François Gobbe, collaborateur à Kairos Europe
8 novembre 2003

(1) *Pointons l'originalité de la mesure... et rappelons que celle-ci, déjà appliquée à maintes reprises par les gouvernements précédents, n'a jamais prouvé son efficacité en matière de création d'emplois. Il me semble avoir entendu l'an dernier, de la bouche de nos amis socialistes, qu'il n'accepteraient plus de réductions inconditionnelles des charges patronales...*

(2) *Motion du comité interrégional wallon de la FGTB, 20 octobre 2003 et communiqué de presse FGTB, 28 octobre 2003 ; www.fgtb.be*

(3) *Titre de la carte blanche parue dans Le Soir du 21 octobre 2003. Ph.Parmentier, responsable national des Travailleurs sans emploi de la CSC.*

ERRATUM

Dans le numéro précédent, l'article « *Le Conseil consultatif des usagers à Anderlecht* » (p 20) était en réalité co-signé par Mustapha Akouz (PS) et Yves De Muijlder (ECOLO), tous deux conseillers de l'aide sociale à Anderlecht, collaborant ensemble depuis plusieurs années. Ils sont les initiateurs du rapport annuel sur l'état de la pauvreté à Anderlecht, et sont à l'origine de la mise sur pied de l'*Observatoire local de la pauvreté*. Nous prions Monsieur Akouz de nous excuser pour cet incident de la mise en page.

Démocratie

*Henri Solé,
président ; 5
rue du
Presbytère,
6900
Hargimont ;
tél.
084.22.32.61 ;
<henri.sole@
skynet.be>.*

Nous avons vécu pas mal d'événements ces derniers temps : inquiétants, intéressants, certains, trop rares, réjouissants.

Il y a eu le report par le nouveau gouvernement de la mise en oeuvre de la loi sur le fonds de créances alimentaires, dont la date d'entrée en vigueur avait pourtant été décidée par le gouvernement arc-en-ciel. Isabelle Simonis, nouvelle Secrétaire d'état à la famille (PS), ancienne présidente des Femmes Prévoyantes Socialistes, issue des mouvements féministes, n'a la latitude aujourd'hui que d'organiser des « Etats généraux de la famille », pour écouter notamment les problèmes des familles monoparentales... Alors qu'elle sait pertinemment bien, sans devoir consulter personne, que la loi sur le fonds de créances alimentaires - votée, mais remise fondamentalement en question par Didier Reynders !! - faciliterait la vie de dizaines de milliers de familles ! Jusqu'où le pragmatisme de la participation poussera-t-il le PS à aller ?

Nous assistons à l'échec de la politique états-unienne en Irak, la condamnation par l'OMC des USA pour leur protectionnisme dans le commerce de l'acier, l'échec du G8 à Cancun, suite à la résistance des pays du Sud, qui rappelle l'époque du mouvement des pays non-alignés. Nous suivons également l'évolution chaotique du projet de Convention européenne qui « oublie » le volet social.

Nous avons soutenu la grève de la faim des réfugiés Afghans, et assisté à son dénouement au prix d'un mensonge ministériel qui disait autre chose en français qu'en néerlandais. Nous sommes atterrés devant la surdité et le non-dialogue avec les Iraniens. Nous nous sommes réjouis des soutiens qui leur ont été apportés par les comités de quartier et les étudiants.

Nous avons accueilli avec satisfaction la campagne de la FGTB contre l'exclusion et ses priorités en 11 points, ainsi que la mise en route du Conseil consultatif des usagers au CPAS d'Anderlecht.

Nous assistons impuissants au déni de démocratie que constitue l'attitude du VLD et du CD&V au sénat, à la remorque du Vlaams Blok, quand il s'agit de reconnaître le droit de participation à la démocratie pour les étrangers résidant chez nous, par le droit de vote aux élections communales. Où sont donc nos idéaux démocratiques et les principes de tolérance et de fraternité prônés par des partis laïques et chrétiens ? Pourquoi les politiciens flamands semblent-ils les oublier ?

Quelle démocratie voulons-nous ? Comment assurer une véritable démocratie en Europe ? Comment la défendre à l'ONU, et comment garantir le pouvoir d'action de cette assemblée internationale ? Comment allons-nous assurer l'émergence d'une véritable démocratie en Irak ? Et comment aider les Palestiniens à vivre en paix, dans une Palestine libre et autonome ?

Nous devons avoir une vraie volonté de démocratie et de recherche du bien commun, à commencer par celui de ceux qui sont exclus des droits, si nous voulons que progresse notre monde. Commençons ce combat démocratique dans nos associations, dans les Forums Sociaux, et décidons-nous à refuser la parole et l'expertise en humanité à toutes les organisations qui ne pratiquent pas la démocratie et l'égalité des droits en interne.

Bonne fin d'année à toutes et à tous. Que 2004 nous trouve prêts pour faire grandir l'être humain, son humanité et sa capacité de construire ensemble un avenir pour toutes et tous !

Collectif

Quelques nouvelles du Collectif, en bref...

Nous avons eu le plaisir d'intégrer à notre CA une nouvelle administratrice, Séverine Bailleux, représentante de la FGTB. Notre CA s'est aussi vu renforcé par la participation de Didier Cardolle et de Luca Ciccia (permanent à la CNE), tandis que Jacques Varrasse (CNCD)

nous aide en assurant le suivi au quotidien de nos deux employés.

Après avoir contribué au long travail de conception et de préparation du Conseil consultatif des usagers au CPAS d'Anderlecht,

nous y avons aujourd'hui une représentante officielle du Collectif en la personne de Brigitte Gervais, comme observatrice extérieure.

Quant à l'équipe de la rédaction du Journal, elle continue son travail méthodique pour vous livrer tous les deux mois un nouveau numéro dont vous appréciez, je pense, la qualité.

Mais notre association doit aussi faire face à

sa précarité financière : 2003 est une année difficile, nous avons des frais de fonctionnement supérieurs, avec nos deux travailleurs, et nous avons dû assumer seuls le coût de l'impression du journal... Si parmi vous certain(e)s ont de la disponibilité et des compétences en matière de recherche de subsides, qu'ils (elles) nous contactent de toute urgence : toute aide est bienvenue. Notre situation actuelle est inquiétante.

de mot de la rédac'chef

Fraudeurs amnistiés, chômeurs sanctionnés...

Ce nouveau numéro, tout comme l'édito, se décline sur les thèmes de l'emploi et de la fiscalité.

L'emploi pour les personnes dépendant du Revenu d'Intégration Sociale : dans son premier rapport, l'Observatoire indépendant des CPAS, un an après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, nous montre combien est loin encore le « droit à l'emploi » ... convenable. Ce sujet fut aussi au centre du débat organisé par Kairos le 28 septembre.

En Poméranie (Pologne), le chômage atteint 30 à 40% de la population : des membres des Marches Européennes ont assisté au troisième forum social de Pologne, en juillet 2003. Tous se sont donnés rendez-vous à Paris, en ce mois de novembre, pour le deuxième Forum Social Européen (FSE). Avant de vous donner des échos du FSE dans le prochain numéro, nous revenons dans celui-ci sur l'évolution des stratégies européennes en matière d'emploi. Jusqu'à présent elles sont restées sans effet sur le chômage et la pauvreté. L'Europe va-t-elle continuer à copier toujours plus le modèle américain ?

Félix de Leeuw, minimexé, pense qu'il y a des possibilités de création de nouveaux emplois, mais qu'il faut laisser plus de place à la créativité, en donnant à des personnes sans emploi déterminées un encadrement pour leur permettre de lancer des nouvelles petites entreprises.

François Gobbe revient sur les enjeux en matière de fiscalité, et nous présente les mouvements qui militent pour la justice fiscale, chez nous et au niveau international.

Quant aux artistes... le chômage, ils connaissent ! Leur Nouveau Statut n'a de nouveau que le nom, et il rime plutôt avec précarité accrue et... indépendance ! Le théâtre-action reste en prise directe avec les gens du terrain, qu'ils soient chômeurs, exclus de tous poils. Dans la présentation d'un nouveau spectacle, « Nous sommes momentanément absents », le Collectif 1984 demande :

« Jusqu'où la dictature de l'économie mondialisée s'exercera-t-elle sur l'être humain ? ».

Cette question, à l'aube de 2004, nous nous la posons tou(te)s.

Théâtre-action, vos papiers

Catherine
Brescheau.

Le théâtre-action s'est mis en mouvement dès les années 70, et en 1986, le ministère de la culture et de la communication le reconnaît comme acteur artistique de notre Communauté. Ayant un subside structurel, le théâtre action va se développer : actuellement 16 compagnies sont actives en son sein, il organise régulièrement des « Temps forts », des festivals, il provoque également des rencontres avec des compagnies aux propos parallèles et ce tant en Belgique qu'à l'étranger.

1. Comment définir le théâtre-action ?

Le théâtre-action travaille sur le « ici et maintenant », il donne la priorité à la création collective, c'est un acteur de terrain qui oeuvre souvent avec les gens du terrain, qu'ils soient chômeurs, exclus de tous poils, femmes, adolescents, qu'ils se retrouvent dans les usines, les prisons, les bureaux des CPAS. C'est un théâtre qui parle de nous tous, aujourd'hui, et sans exclusion ! Ses spectacles se font avec des professionnels mais aussi avec des non-professionnels encadrés.

C'est un théâtre résolument polémique et contestataire qui ouvre le droit de s'exprimer à ceux qui n'arrivent plus à se faire entendre du pouvoir.

Mais loin d'être un « reality show », il apporte une dimension théâtrale et donc distanciée aux propos évoqués. Les spectacles du théâtre-action ne sont jamais « innocents », ils poussent à la réflexion, au débat, à une possible action de la population.

C'est un théâtre qui résiste au confort classique, qui est éloigné de la population et ne parle plus qu'à un groupe restreint. C'est un théâtre entré en résistance qui continue à donner une importance essentielle au fond plutôt qu'aux formes souvent très personnelles et peu universelles des théâtres classiques ou branchés.

C'est une forme théâtrale digne d'être vue, soutenue et reconnue.

2. Quelques informations¹

A lire :
« Théâtre-Action de 1985 à 1995 », Itinéraires, regards, convergences - Ed. Cerisier.

A voir :

• **Temps fort de Théâtre-action : « Allons enfants de l'apathie », les 28 et 29 novembre 2003** à Bruxelles, à la Balsamine, 1, av. Félix Marchal, 1030-Bruxelles.
Réservation Au collectif 1984 : 02.262.08.84

• **Festival Francophone de Théâtre-action, du 20 au 27 novembre 2003** à Houyet, Salle St Cécile, 45 rue Grande.
Réservation : Centre du Théâtre Action (CTA) 064.21.64.91

3. Le Collectif 1984, une troupe très active du Théâtre-Action²

Le Collectif 1984 est un regroupement de comédiens-animateurs reconnu par le Ministère de la Communauté Française. En tant que troupe de théâtre-action, il met ses animateurs au service des groupes et institutions pour, à l'aide de l'expression théâtrale, redonner la parole aux individus. Notre action vise tout particulièrement les groupes sociaux frappés du sceau de l'exclusion sociale, culturelle ou économique.

Lorsque le Collectif s'est formé, en 1979, il nous fallait choisir un nom. De peur que le « pire à venir » ne soit pire que prévu, nous avons décidé de nous donner 5 ans pour empêcher que se réalise la sinistre prophétie d'Orwell, définie dans son roman « 1984 » : Big Brother et son univers concentrationnaire, non merci ! « 1984 » devint dès lors le nom choisi par notre troupe.

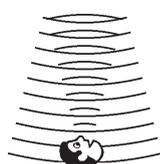
Il était sans doute présomptueux d'imaginer, en 1979, que les cinq années qui nous séparaient de « 1984 » allaient suffire à notre modeste collectif pour changer le monde. Mais nous avons tellement peur que le monde ne nous change et ne nous transforme en ces désespérants et passifs spectateurs télévisuels qu'il fallait bien cette prétention-là pour garder intactes nos passions.

La particularité du Collectif 1984 est d'avoir juxtaposé, puis fusionné des pratiques professionnelles diverses. Acteurs, animateurs, assistants sociaux, éducateurs, metteurs en scène ont accumulé des pratiques extrêmement complémentaires puisées, et dans

(1) Pour en savoir plus :
<www.theatre-action.be>.

(2) Extraits du dossier pédagogique du **Collectif 1984** ; av. du roi Albert, 114 à 1120 Bruxelles ; Tél./Fax : 02-262.08.84 ; e-mail : <1984@skynet.be> ; <<http://c84.free.fr>>.

Echos...



l'artistique, et dans le social, les deux sources d'expériences dont sont issus nos comédiens-animateurs.

- La première s'enracine dans une pratique artistique et de création théâtrale autonome : réalisation et écriture de spectacles, techniques d'expression verbale et non verbale, théâtre d'intervention, théâtre forum, animation théâtrale...
- La seconde est basée sur un travail social dans des milieux et auprès d'un public particulièrement défavorisé : adolescents en rupture, jeunes des quartiers dits sensibles, toxicomanes, hôpitaux psychiatriques, maison de quartier, personnes âgées, travail en milieu rural, personnes handicapées...

L'originalité de l'approche du Collectif 1984 résulte de la rencontre entre ces deux types d'expérience et de leur mise en commun.

4. « Nous sommes momentanément absents »

Une nouvelle création du Collectif 1984³

Avec : Jacques Esnault et Annick Faniel
Mise en scène : Patrick Duquesne

« *Jusqu'où la dictature de l'économie mondialisée s'exercera-t-elle sur l'être humain ?* »

Michel Delattre, ouvrier au chômage depuis bientôt 2 ans, a 2 enfants, et sa femme est de nouveau enceinte. Il n'hésite donc pas à se présenter à l'entretien d'embauche que lui propose une « multinationale multisecteurs présente dans 42 pays à la recherche de collaborateurs plein temps ». Lors de l'entretien avec le chef du personnel, Catherine Désir, il participe à une série de petites épreuves fort déconcertantes mais qu'il semble réussir, et finit par apprendre que l'excellent salaire qui lui est offert s'échange contre une place de contremaître sur les chaînes de montage de mines antipersonnels.

Michel Delattre est soudain beaucoup plus hésitant à accepter l'offre d'emploi, mais le chef du personnel le pousse à balayer les considérations éthiques qui le freinent. « *Le plus important* », dit-elle, « *c'est de sauver l'économie nationale, même si pour y arriver il faut perdre un peu de son humanité* ».

Au-delà de la réalité ignoble des mines antipersonnels et des tortures existentielles que peut s'infliger un individu confronté au paradoxe de faire mourir des gamins pour nourrir les siens, le spectacle cherche à évoquer plus largement le cercle infernal dans lequel la société actuelle s'est enfermée : puisque la loi de la mondialisation c'est « *soyons rentables et compétitifs* », rien ne doit entraver l'accumulation de capitaux et de richesses.

Ainsi, tout comme la société qui fabrique des coffres-forts fournit aussi les systèmes pour les percer, ceux qui tirent leurs profits de la fabrication d'armes mutilantes conçoivent également d'accumuler de l'argent en proposant à leurs victimes de splendides prothèses en matériau ultra-léger. Cette logique de l'argent qui doit toujours faire plus d'argent conduit forcément à tous les dépassements....

A voir :

• **Le 28 décembre 2003**, à l'Océan Nord :
rue Vandeweyer, 63-65 à 1030 Bruxelles -
Tél : 02-242.96.89

• **Le 2 mars 2004**, au Centre Culturel de La Louvière :
Place Mansart, 17 à 7100 La Louvière - Tél : 064-23.41.60 ou 064-21.51.21

Echos...



Première évaluation de la loi sur le droit à l'intégration sociale

en bref

Ce premier rapport de l'Observatoire Indépendant des CPAS bruxellois est le résultat d'une année d'investigations. Il résume les discussions menées avec quelques centaines d'usagers de CPAS et synthétise les témoignages de 55 allocataires ayant accepté d'expliquer, dans le détail, les difficultés qu'ils ont rencontrées.

effets concrets sur la vie des usagers, plusieurs Collectifs défendant les droits des allocataires décident de poursuivre leur action⁴ en mettant sur pied une initiative inédite : l'Observatoire Indépendant des CPAS.

A Bruxelles, l'Observatoire va ainsi regrouper Le Comité de Défense des Citoyens de Bruxelles, le Comité de Défense des Usagers du CPAS et des Sans-Emploi de Bruxelles (CEDUC), le Comité de Citoyens Sans Emploi, Droits et Respect, Droits pour tous !, et le Front commun des SDF.

OBICpas
Bruxelles, c/o
Jean Flinker,
47 rue Comte
de Flandre,
1080 Bruxelles
- tél. 0499-
439.350, ou
0478-432.476,
ou 02-
414.12.69 ;
<obicpas.
bruxelles@
swing.be>.

Ce rapport¹ a été présenté à l'occasion d'une conférence de presse le 30 octobre 2003, un an après la mise en application de la nouvelle loi sur le droit à l'intégration sociale².

1. présentation de l'OBICpas

Juin 2001 - avril 2002 : sous la pression d'une mobilisation associative importante³, les ministres Vande Lanotte et Onkelinx sont contraints de modifier - à travers quatre versions successives - leur avant-projet de loi destiné à remplacer la législation sur le minimex. En mai 2002, la nouvelle loi sur « le droit à l'intégration sociale » est finalement votée à l'unanimité (moins une voix) au Parlement. Elle entre en vigueur le 1^{er} octobre de la même année.

Décidés à rendre compte de la manière dont la nouvelle loi est appliquée et à en évaluer les

2. Quelques précisions

- La grande majorité des personnes rencontrées au cours de cette année avaient des griefs à faire valoir (une minorité d'entre elles n'étant pas mécontentes) ;
- Les témoignages rassemblés portent à la fois sur les effets de la loi et sur la perception que les usagers ont du fonctionnement des CPAS chargés de l'appliquer. Il s'agit d'un échantillon tout à fait aléatoire de témoignages : nous avons procédé de manière empirique laissant une étude à prétention scientifique aux bons soins de services publics compétents.
- Enfin, nous avons choisi de façon délibérée de ne citer « nominativement » aucun CPAS. Car au-delà de circonstances locales dommageables, les enjeux que dévoilent l'ensemble des propos recueillis n'ont rien de « localistes »⁵.

(1) disponible sur simple demande à l'OBICpas Bruxelles.

(2) NDLR : Les résultats de l'évaluation officielle prévue au moment du vote de la loi, après un an d'application - pour autant que cette évaluation aie véritablement eu lieu - ne sont pas encore connus.

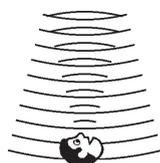
(3) NDLR : Le Collectif a fait partie des associations impliquées dans la Plate-forme « Non au projet de loi sur l'intégration sociale ! - Oui à une amélioration de la loi sur le Minimex » ; notre journal vous en a donné régulièrement des échos (voir aussi sur notre site : http://www.enter.org/solidarity/au_sujet_des_cpas/dossier_projet_de_loi.htm et autres articles plus récents, dans la même rubrique.

Cette mobilisation a été relayée par une résistance importante d'ECOLO au sein de la majorité arc-en-ciel, ce qui a aussi permis certaines améliorations au projet initial, même si celles-ci ont été fort en deçà des revendications de la Plate-forme.

(4) NDLR : Ces différentes associations faisaient également partie de la Plate-forme.

(5) NDLR : Soulignons cependant que depuis toujours il y a une assez grande variabilité dans l'interprétation et l'application de la loi dans les différents CPAS, ceci étant la conséquence de l'autonomie communale - dont nous tenons à souligner les limites en cette matière : il n'y a dans les faits pas égalité de traitement entre tous les citoyens, ce qui est contraire à la Constitution belge.

Echos...



3. Le rapport, en bref

De ce rapport ressortent clairement les enseignements suivants :

- Qu'il s'agisse des conditions d'accueil indignes, du fonctionnement chaotique du Centre public, des pressions exercées sur des allocataires..., ces faits (relevés dans différents CPAS) s'apparentent à des formes diverses de violence institutionnelle.
- Dans plusieurs CPAS, la loi n'est pas respectée : principalement en matière de « réception » de la demande introduite par la personne en difficulté sociale, en matière d'informations à donner aux allocataires sur leurs droits dérivés, en matière de contractualisation.
- Dans plusieurs CPAS, il y a interprétation abusive de la loi, voire illégalité manifeste, à propos de la mise au travail : sont ici particulièrement dénoncées les mises à l'emploi préalables à la signature d'un contrat de travail (le plus souvent en Article 60) et l'utilisation (l'exploitation) par le Centre public d'une main d'œuvre « à prix cassé ».
- De manière générale, le montant du revenu d'intégration est notoirement insuffisant. La possibilité, pour l'utilisateur, d'introduire un recours contre le CPAS « en retard de paiement » reste un droit formel et théorique.
- Il y a un décalage manifeste entre les propos emphatiques contenus dans certains articles de la loi, les considérations déclamatoires consignées dans l'Arrêté royal du 11 juillet 2003 « portant Règlement général » (en matière de « droits » désormais promus et reconnus aux usagers)... et les pratiques mises en œuvre dans une majorité de CPAS.

4. Les dix chapitres du rapport

La place nous manque ici pour détailler ces chapitres. Nous vous en présentons ci-dessous les accents principaux. Rappelons que le rapport complet (40 pages) est disponible sur simple demande à l'OBICpas Bruxelles. Outre l'évaluation des conséquences liées à

l'application de la nouvelle loi, le rapport montre certains problèmes rencontrés dans les CPAS, qui existent depuis longtemps, et que nous avons déjà développés dans nos publications, suite au forum que nous avons organisé en avril 2000. Les Actes du forum, et les propositions qui en sont issues, sont disponibles sur demande à notre secrétariat (02-213.38.70).

- **L'accueil** : Toujours insatisfaisant au point de vue temps et conditions d'attente, équipement des salles d'attente, places assises.... Quelques timides améliorations parfois (espace enfants, distributeurs boissons, une télévision dans une salle d'attente). Il y a encore beaucoup à faire en ce domaine. Aucune information disponible pour le public au sujet de la nouvelle loi, ni sur les présents, ni aux guichets.
- **L'information** : L'information des usagers est prévue dans la loi : « *Le Centre est tenu de communiquer de sa propre initiative à la personne concernée toute information complémentaire utile au traitement de sa demande ou au maintien de ses droits.* » (article 17 de la loi). Plusieurs usagers signalent qu'ils ont dû se renseigner eux-mêmes en dehors du CPAS pour connaître les avantages sociaux qui leur sont reconnus (tarifs préférentiels INAMI, STIB, Belgacom... etc.). Doléances fréquentes par rapport à l'information sur l'aide médicale (modalités, listes médecins et hôpitaux, etc.).
- **La demande** : Les accusés de réception à remettre à la personne à la date de sa demande (prévus dans la loi) ne sont pas toujours remis, ce qui post-pose ainsi la date du début de l'aide. Des problèmes sont signalés aussi dans la transmission d'informations entre des assistants sociaux successifs (remplacements, maladie).
- **La mise au travail** : Rarement, les personnes signalent que la mise à l'emploi (articles 60) a été « proposée », et tout aussi rarement, dans des emplois correspondant à leurs aspirations ou formations professionnelles. L'Observatoire note de fortes pressions sur les allocataires, sous-estimant des problèmes

Echos...



(6) NDLR :
Rappelons
qu'au moment
du vote de la
nouvelle loi,
une
augmentation
complémentaire
de 6% avait été
« prévue » par
le Ministre
Vande Lanotte
avant la fin de
la législature
précédente
« en fonction
des possibilités
budgétaires ».
Nous savons ce
qu'il en est
advenu. Mais
la Ministre
Arena met la
barre
aujourd'hui à
un seuil plus
raisonnable,
digne d'une
coalition
violette.

de santé (comme la dépression) et culpabilisant l'usager. Aucune possibilité de choix du job en général.

L'Observatoire souligne l'hypocrisie de la loi : en effet, le « droit à l'emploi » (via les Articles 60 et 61) cesse dès l'ouverture du droit au chômage.

- **Le contrat** : La loi prévoit que « l'intéressé peut se faire assister par une personne de son choix lorsqu'il négocie avec le Centre (...). Il dispose également d'un délai de réflexion de 5 jours calendrier avant la signature du contrat (...) ». L'OBICpas a rencontré beaucoup de personnes qui avaient « contracté », pas une ne s'est fait assister et aucune ne pouvait affirmer avoir été informée qu'elle pouvait l'être. Personne non plus n'avait entendu parler du délai de 5 jours pour réfléchir aux termes du contrat avant de signer...

Des personnes d'origine étrangère se sont déclarées satisfaites de pouvoir suivre des cours de français notamment. Une minorité exprime des griefs explicites par rapport à la modicité des salaires. Quelques réactions très vives d'étudiants obligés à concrétiser leur disponibilité à travailler « pendant les périodes compatibles avec les études ».

- **Au travail** : Dans ce chapitre, l'Observatoire souligne un abus en matière de mise au travail. Alors qu'il s'agit de mises à l'emploi dans des fonctions peu qualifiées (nettoyage, hommes de peine), ou dans des fonctions pour lesquelles les personnes ont déjà les qualifications nécessaires, les CPAS mettent les personnes au travail avant même de leur

accorder un « article 60 », sous forme de « conventions » assimilées à des formations, payées 1 euro de l'heure (en plus du revenu d'intégration) ; ces conventions peuvent parfois s'exercer 3 mois, sans qu'aucune formation à proprement parler ne soit dispensée.

- **La notification de la décision** : Qualité très variable : certaines parfaites, étayées, précises. Certaines aussi mal énoncées, parfois inintelligibles, ou même retards importants ou absence de toute notification (ce qui est illégal).

- **Le montant, le paiement** : Montant notoirement insuffisant. L'OBICpas pointe les intentions du nouveau gouvernement : dans une interview au journal Le Soir le 4.9.2003, la Ministre Arena précisait qu'elle présentera une augmentation de 1% du revenu d'intégration⁶.

Plusieurs cas de retards dans le versement des allocations, aucun recours en justice de la part des victimes à la connaissance de l'Observatoire (ce qui tend à démontrer qu'il s'agit d'un droit formel, platonique). Dans un CPAS bruxellois, problèmes récurrents de paiement qui frappent les candidats réfugiés.

- **Les droits des usagers** : La question des droits n'est jamais vécue par l'usager en fonction des textes constitutionnels. Il ne connaît pas « la loi du CPAS ». Par contre, l'Observatoire a pris acte à plusieurs reprises de critiques reflétant le manque de considération, d'atteinte à la dignité du demandeur d'aide.

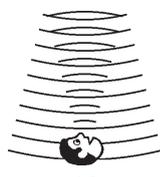
L'Observatoire indépendant des CPAS bruxellois
vous invite à une discussion
« **Tout ce que nous savons sur les 19 CPAS** »

vendredi 9 janvier 2004 à 19 heures
35 rue Van Elewijck à 1050 Bruxelles

La discussion sera suivie d'un excellent repas !

Réservation : obicpas.bruxelles@swing.be
ou 0499-439.350
ou 0478-432.476

Echos...



A la recherche d'un emploi convenable

en bref

1. Femmes migrantes et emploi

Julie Kakiese Sempo (Garan – groupe d'appui de la Région d'Afrique noire), a développé l'évolution des différentes générations de femmes migrantes africaines en Belgique depuis les années 60 et leur situation face à l'emploi.

La première génération s'est vue confrontée à du travail précaire, dur, extérieur au foyer familial, principalement du nettoyage, des soins de santé ou d'aide aux personnes, emplois très différents de leurs compétences de coupe-couture, éducatrice...

Les familles ont encouragé la deuxième génération à faire des études. Dans les années 70-80, les jeunes ont entrepris des études universitaires parfois très poussées : médicales, juridiques, d'infirmières, notamment, mais le contexte fut mauvais pour les femmes migrantes avec la montée du chômage dans les années 80. Dans les filières les plus qualifiées comme la médecine ou le droit, il y eut des regroupements qui permettaient de s'entraider, mais finalement beaucoup se retrouvèrent dans la même situation que leurs parents (aides-soignantes, aides-ménagères, aides-seniors...), surqualifiées par rapport à leur emploi.

Une enquête a été réalisée par Garan sur les causes des difficultés rencontrées par la femme migrante dans sa recherche d'emploi. Trois obstacles ont été mis en évidence :

1. celui d'être femme ;
2. la discrimination des entreprises à l'embauche des étrangers, dont témoigne une enquête du BIT¹. Il existe une « peur » des entreprises par rapport à leur image de marque. Et cette peur implique finalement du racisme ;
3. La sous-information dans les écoles tant au niveau des droits que du fonctionnement de l'entreprise.

De petits groupes de migrantes ont pourtant appris à se battre et à trouver des emplois, ce qui est réconfortant. Le fait d'être de nationalité belge ne suffit pas sur le marché de l'emploi ; une migrante reste de deuxième catégorie. Il faut, pour percer, un encadrement des jeunes filles depuis l'école et même en famille. Il existe des moments favorables comme les vacances pour amorcer un contact avec l'entreprise et

Débat organisé dans le cadre d'une demi-journée « Femmes et hommes dans la vie de la Commune », le 28 septembre à l'ancien hôtel de Ville de Laeken (Bockstael), organisée par Kairos Europe/Wallonie-Bruxelles avec le soutien de diverses organisations dont le Collectif Solidarité contre l'Exclusion, dans le cadre des projets « Egalité des chances de la Ville de Bruxelles ».

décrocher ensuite un engagement plus stable, une fois les préjugés dépassés. Les entreprises elles-mêmes, sous la pression de la mondialisation, notamment à Bruxelles, ont accepté de s'ouvrir aux étrangers de « couleur ». Il existe même parfois des sortes de quotas organisés par des directives internes, comme dans certains services publics. Le diplôme n'est pas tout, mais il fait ouvrir la porte.

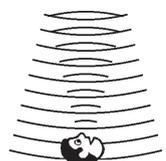
Un échange a permis d'entendre des réactions à cet exposé :

- Le problème n'est pas tant le racisme que le manque fondamental d'emplois. Il y aurait au maximum une offre pour dix candidats. Bref, dans les difficultés d'accéder à un emploi il ne faut pas sous-estimer le manque d'offre d'emplois... !
- Pour se motiver durant les études, il faut se dire qu'on se forme, qu'on se cultive pour soi, même si on n'est pas employé au sortir de sa formation. A quoi il a été répondu que dans un milieu où l'emploi est indispensable pour survivre, on peut difficilement se contenter d'étudier pour se « former »...
- L'information concernant l'emploi est cadenassée par ceux qui savent et en possèdent un au détriment d'autres qui en restent exclus. Ainsi dans les entreprises, les emplois se passent en famille et de bouche à oreille ou encore via les syndicats...
- La situation de précarité vécue par les femmes et les hommes au travers de la multiplicité des jobs n'invite pas à vouloir quelque chose, d'où il y a une mentalité du « je fais ce que j'ai envie » qui s'installe, une démotivation qui touche les études.

François Gobbe,
collaborateur à
Kairos Europe
(Wallonie-
Bruxelles) ; 2
Av. du Parc
Royal, 1020
Bruxelles ; tél
02-762.39.20 ;
courriel :
<francois.gobbe@
belgacom.net>.

(1) étude
reprise par la
FGTB
Bruxelles –
document
« Tous égaux
face à
l'embauche »
2002.

Echos...





(2) Un document publié dans le journal du Collectif n°28, septembre/octobre 2001 a servi de guide à cette présentation.

(3) rapport Picqué (1997).

(4) Revenu d'Intégration Sociale (ex-minimex).

2. La recherche de l'emploi convenable

Gustave Thsiamala (Collectif Solidarité contre l'exclusion) a retracé son parcours personnel avant d'aborder le thème de l'emploi convenable. Ayant travaillé dans une école comme éducateur jusqu'au jour où le subsidé qui l'engageait s'est interrompu et n'ayant pas suffisamment de jours prestés pour émarger au chômage, il s'est retrouvé au CPAS. Après un certain nombre de propositions, il lui a été proposé de travailler à une bibliothèque dans un Foyer ce qu'il a accepté avec joie vu que ce boulot était proche du travail d'éducateur. Quelle ne fut pas sa surprise de constater que le travail qui lui était confié était de nettoyer les locaux. Il a refusé et s'est vu menacer d'exclusion par le CPAS. C'est alors qu'il a trouvé l'offre d'emploi émanant du Collectif. Cet exemple pose la question de l'évaluation de l'emploi convenable et de la difficulté du refus des autres boulots.

Ghislaine De Smet a alors développé la question de l'emploi convenable en insistant qu'avec la précarisation des emplois (à temps partiel, interims, ALE, articles 60...), on assiste à une difficulté de plus en plus grande pour les personnes de pouvoir se défendre ou d'être défendues par les organisations syndicales. La nouvelle loi sur le « Droit à l'intégration sociale » prône des emplois « adaptés » avec les ambiguïtés que ce terme comporte, car il n'a aucune signification légale, contrairement à l'emploi « convenable » dont la définition existe au niveau de l'ONEm et des syndicats. C'est ce qui a amené le Collectif Solidarité contre

l'Exclusion à vouloir approfondir cette question de l'emploi convenable. Des groupes de discussion sur ce thème et un forum sont prévus par le Collectif durant l'année qui vient.

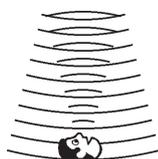
François Gobbe (Kairos Europe/Wallonie-Bruxelles) a retracé quelques caractéristiques de l'exclusion et du contexte socio-économique bruxellois². Il en ressort que Bruxelles est une ville « riche » avec une population globalement pauvre : 30% de la population de la Région Bruxelles-Capitale est en situation de pauvreté³, mais les 25% les plus privilégiés se partagent 48% de l'ensemble des revenus. Les populations touchées par la pauvreté sont variées : isolés, familles nombreuses provenant de l'immigration, familles monoparentales dépendant du RIS⁴, personnes ayant plus de 50 ans, jeunes, ménages à un revenu... avec des revenus autour de 500 euros par mois et des loyers très importants.

La position des plus qualifiés est ainsi renforcée et les débouchés pour les peu qualifiés raréfiés. Le taux de chômage des peu qualifiés est très élevé (22,4%) et se concentre dans les communes du Centre et de la première couronne. Les hommes sont très touchés (60% du chômage bruxellois) dans une économie très tertiariée (à 80% selon la nomenclature ONSS), ainsi que les jeunes de moins de 25 ans trop peu formés (60% des chômeurs complets indemnisés au chômage depuis plus d'un an), les étrangers spécialement hors Union Européenne (35,7%) avec un niveau de qualification faible (87% de ceux-ci) et une discrimination à l'embauche chiffrée par l'enquête du BIT (34% pour les hommes, 20% pour les femmes).

Cette discrimination à l'embauche a fait l'objet d'une demande d'étude du ministre responsable bruxellois Tomas à la récente Conférence nationale pour l'emploi qui relève que même les universitaires sont touchés par cette attitude des employeurs. Il en résulte également une surqualification à l'embauche et un effet d'éviction (de rejet) des moins qualifiés, les postes étant occupés par les mieux formés.

En ces temps de faible croissance, l'horizon du chômage et de l'exclusion est loin d'être dégagé !

Echos...



IIIème Forum Social en Pologne : la problématique du chômage



en bref

Le Forum a été organisé par la Fédération des Comités de Défense des Droits des Chômeurs de Poméranie. Une centaine de personnes ont participé au forum : des chômeurs de Miastko¹, des représentants de comités de chômeurs, des syndicalistes ainsi qu'un certain nombre de maires, d'élus et de fonctionnaires des Directions Locales et Régionales du Travail et des agences pour l'emploi.

Ont également été invités des militants de l'étranger : Angela Klein, d'Allemagne (journaliste, et coordinatrice des Marches Européennes), Christiane Maigre, de Belgique (FGTB et Réseau belge des Marches Européennes), ainsi que moi-même, de France.

Le forum a été ouvert par Ewa Hince du Comité de Défense des Droits des Chômeurs, qui a souligné qu'il était le résultat de la participation des chômeurs de Miastko, Elk, Lublin et de Silésie au Ier Forum Social Européen à Florence. Un autre représentant, Ryszard Dul, a exposé la situation dramatique, qui ne cesse d'empirer, des chômeurs en Pologne, plus particulièrement en Poméranie², et de multiples actions menées par le comité de Miastko, qui malheureusement se heurtent à l'impuissance, voire à l'indifférence des Directions Nationales et Régionales du Travail.

Les interventions de Christiane Maigre sur la situation des chômeurs en Belgique et d'Angela Klein sur celle des chômeurs en Allemagne ont suscité un très grand intérêt parmi les participants. De manière très concrète et détaillée, les deux militantes ont décrit les attaques contre les droits des chômeurs menées depuis une dizaine d'années par les gouvernements successifs des deux pays.

Elles ont rappelé que dans les 15 pays membres de l'Union européenne il y a environ 18 millions de chômeurs, que ce chiffre augmente et que de plus en plus de chômeurs ne reçoivent plus d'allocations et survivent avec des aides sociales extrêmement réduites. Christiane Maigre a aussi décrit les problèmes liés à la collaboration des syndicats belges avec

Ce Forum social local de Poméranie, le troisième en Pologne depuis le FSE de Florence, s'est tenu les 12 et 13 juillet derniers à Miastko, près de Gdansk, sur le thème du chômage. Un des participants nous présente ici un résumé de son déroulement avec un bilan des actions menées et des propositions d'actions futures.

les organisations de défense de chômeurs, et Angela Klein a parlé de l'histoire et des activités du réseau des Marches Européennes contre le Chômage.

Puis nous avons parlé du développement du mouvement contre la mondialisation néolibérale, du Forum Social Mondial à Porto Alegre et des préparatifs du IIe FSE en novembre à Paris.

L'après-midi nous avons écouté les interventions d'autres comités de chômeurs. C'est avec passion, indignation, mais aussi force et dignité que ces militantes ont décrit la terrible situation des mères au chômage et de leurs enfants. Elles ont raconté leurs démarches quotidiennes, les manifestations devant les Directions Régionales et Locales du Travail, devant le Parlement à Varsovie, etc., ajoutant que, si de nombreux chômeurs ne sont pas venus à ce forum, c'est parce qu'ils sont dans les forêts environnantes en train de cueillir des champignons et des myrtilles pour les vendre ensuite au bord des routes pour quelques sous.

Particulièrement critiquée fut l'ignoble intervention du représentant d'une des Directions Régionales du Travail, selon lequel les chômeurs n'ont à s'en prendre qu'à eux-mêmes, car ils manquent d'esprit d'entreprise, boivent de la vodka et attendent que les autorités leur donnent du travail. Le responsable du syndicat OPZZ³ des chantiers navals de Gdynie a fait le lien entre le travail des

Roman Debski,
correspondant
en France du
mensuel « Le
nouvel
ouvrier » ;
contribution
condensée par
Gabrielle Vogt.

(1) Pour contacter le comité des chômeurs de Miastko : Ewa Hince ou Ryszard Dul, tél. 00-4859-857 52 14, fax. 00-4859-857 51 19, e-mail : <kopb.miastko@wp.pl>.

(2) Région agro-industrielle où les taux de chômage atteignent les 30-40% suite au démantèlement des grandes fermes d'Etat et à la fermeture des industries agro-alimentaires de transformation.



(3) Issu de l'ex-syndicat bureaucratique du régime précédent, l'OPZZ a aujourd'hui autant d'adhérents que "Solidarnosc", env. un million chacun.

comités de chômeurs et le problème des licenciements massifs dans l'industrie navale, et a exprimé la solidarité de son syndicat avec la lutte des chômeurs.

On a beaucoup discuté de l'Union Européenne, avec une dominante d'opinions sceptiques, selon lesquelles la politique néolibérale des grands groupes transnationaux se traduit en licenciements massifs et en chômage croissant ; mais aussi avec l'espoir que les fonds européens d'aide amélioreront peut-être un peu la situation (ce sont surtout les représentants des Directions du Travail qui parlaient de la sorte).

Christiane Maigre et Angela Klein ont montré que la Constitution Européenne en préparation passe totalement sous silence les droits sociaux en Europe, qu'elle représente un énorme danger pour les travailleurs et qu'on peut lutter pour les droits sociaux en unifiant les forces dans des actions, initiatives, campagnes et réseaux communs. Par exemple en menant une lutte commune pour imposer un revenu minimum garanti dans toute l'Europe, aligné vers le haut et non vers le bas.

Les représentants des comités de chômeurs ont lancé l'idée d'envoyer une délégation très nombreuse pour le II^{ème} FSE à Paris en novembre avec des représentants des différents comités de chômeurs de Poméranie, des syndicalistes et également des élus et travailleurs des collectivités locales de Voïvodie qui essaient sérieusement d'aider les chômeurs. Au Forum de Paris, il y aura plusieurs conférences plénières et séminaires liés à la problématique du chômage.

Après le Forum, nous avons été invités à l'inauguration d'un centre social d'entraide au siège du Comité de Défense des Droits des Chômeurs de Miastko. Ce centre est sans doute le lieu principal d'intégration de la collectivité des chômeurs comme de ceux qui ont du travail. Il a été rénové grâce aux efforts des chômeurs, en échange de quoi la mairie de la ville, propriétaire de l'immeuble, leur en laisse l'usufruit gratuit.

Le lendemain, le maire de la ville a laissé la parole quelques minutes à Angela Klein qui a



rappelé les objectifs de notre visite : organisation d'une lutte commune contre le chômage à l'échelle de toute l'Europe ; collaboration pour construire une Europe des peuples et des travailleurs, et non une Europe des politiciens, hommes d'affaires et d'actionnaires de grands groupes transnationaux qui engrangent des profits mirobolants ; et que c'est pour cela que se prépare entre autres le II^e FSE à Paris.

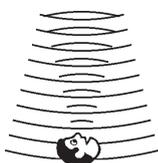
D'autres propositions ont été discutées après le Forum :

- Christiane Maigre a proposé d'organiser au printemps 2004 une visite d'information de plusieurs jours en Belgique, dans le bassin minier et sidérurgique de Charleroi, pour des représentants des comités polonais de défense des chômeurs.
- Une participation au forum social à Rostock, dans l'ex-RDA, les 6 et 7 septembre.

Je voudrais souligner également l'accueil fraternel et chaleureux que les organisateurs et les chômeurs du comité ont réservé à notre petite délégation. Une organisation exemplaire, l'hébergement dans les familles, deux journées et demie riches de discussions, de nombreuses propositions, projets et décisions.

Le Forum Social de Miastko aura certainement des retombées sous forme de nouvelles initiatives.

Echos...



L'accès à l'eau et à l'énergie pour tous : libéralisation ou solidarité organisée ?

en bref

1. L'accès à l'eau

C'est en matière d'accès à l'eau que la CGEE semble aujourd'hui marquer davantage de points. En janvier 1998, elle publiait un dossier où elle défendait avec 16 associations bruxelloises en collaboration avec le CRIOC : « *Des tarifs solidaires favorisant une consommation durable* ».

Une tarification solidaire consisterait à faire payer moins que le prix de revient par les ménages qui consomment peu et à faire payer un prix plus élevé par les autres ménages de manière à ce que les producteurs et distributeurs puissent équilibrer leurs recettes et leurs dépenses. Une telle tarification est solidaire vis-à-vis des ménages à faible revenu qui consomment le moins. Elle n'est vraiment solidaire que si elle s'applique à l'ensemble des coûts. Une tarification encourageant une consommation durable serait une tarification progressive qui décourage les gaspillages au-delà d'un certain volume de consommation.

Il faut une redevance la plus basse possible, des tarifs les plus bas possible pour la première tranche correspondant à un volume de consommation considéré comme un droit fondamental et des tarifs progressifs pour les autres tranches de consommation. Il faut évidemment tenir compte de la taille des ménages (abattement familial), régler le problème des résidences occupées par plusieurs ménages et veiller au bon état des installations.

Ce système devrait permettre à une très grande majorité de la population d'accéder sans problème à une consommation d'eau normale. Les problèmes rencontrés par les autres devraient être rencontrés par l'aide sociale normale alimentée par le fonds social du secteur qui pourrait également intervenir dans l'amélioration des installations. Les principes de la tarification solidaire et progressive pour les ménages étaient repris dans le Manifeste belge de l'Eau dont les priorités recueillaient l'assentiment des parlements et des gouvernements régionaux.

La réflexion pendant plus d'un an au sein d'un atelier de développement durable consacré à l'eau à l'initiative d'ECOLO et qui a débouché

Depuis plus de 20 ans, la Coordination Gaz-Electricité-Eau de Bruxelles (CGEE)⁽¹⁾ se bat pour garantir à tous et à toutes l'accès effectif à l'eau et à l'énergie en quantité suffisante quels que soient les revenus. Et cela par des solutions collectives.

sur un forum qui s'est tenu ce 14 octobre a permis de constater un large consensus notamment sur la mise en oeuvre de cette tarification à partir d'une proposition technique élaborée par des techniciens de la CIBE. Les solutions existent et recueillent un consensus politique assez large en région bruxelloise ; il faut maintenant faire pression pour que les responsables politiques passent à l'acte et prennent leurs responsabilités là où il faut.

Ça devient urgent car le prix va considérablement augmenter à cause notamment de l'épuration des eaux. Il faut à ce sujet que l'on accepte que la Région intervienne par la fiscalité et que le coût ne soit pas entièrement pris en charge par le consommateur au nom du « coût vérité » imposé par les directives européennes. Si cela est possible c'est parce que la gestion de l'eau à Bruxelles est entièrement aux mains du secteur public (intercommunales et Région) et il faut y tenir comme à la prune de ses yeux et résister aux appétits de l'Europe et de l'AGCS.

Claude
Adriaenssens ;
<Claude.
Adriaenssens
@brucity.be>.

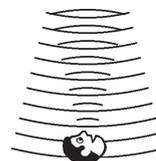
(1) Contact :
Claire Hujuel,
1425 Chssée
de Wavre, 1160
Bruxelles ; tél.
02-673.43.31.

2. L'accès à l'énergie

Certains pensent qu'on pourrait appliquer les mêmes principes pour l'accès à l'électricité et au gaz pour les ménages (la CGEE y pense depuis longtemps et elle a soumis ses propositions lors de son colloque d'octobre 2003). Mais ces propositions recueillent moins de succès que dans le domaine de l'eau.

Le secteur est en effet engagé dans un processus européen de libéralisation et d'ouverture à la concurrence et va profondément changer par rapport à la situation actuelle en voie de disparition. Le monopole de la distribution et de la

Echos...



fourniture d'électricité appartenant à l'intercommunale mixte (SIBELGAZ) aux mains des communes et d'Electrabel en région bruxelloise pour les clients domestiques sera terminé en 2007. Les réseaux de transport (lignes à haute tension) et de distribution resteront des monopoles aux mains du public et les tarifs seront régulés et contrôlés par la CREG. La production et la fourniture seront entièrement libres et les prix répondront entièrement à la loi de l'offre et de la demande.

Les consommateurs pourront conclure des contrats avec différents fournisseurs et devront choisir le meilleur rapport qualité-prix tenant compte de leurs besoins et de leurs conditions spécifiques. Ils devront pour cela recueillir les informations afin de pouvoir comparer les différentes offres.

On peut croire que la concurrence fera baisser les prix et que les clients bien informés par Test Achats, par exemple, pourront choisir le meilleur prix individuellement pour la solution qui leur convient le mieux.

Ou bien on pense, avec la CGEE, qu'il vaut mieux pour tous les ménages et d'abord pour les précarisés de rester groupés dans le giron d'un opérateur public exclusif (par exemple au niveau de la Région de Bruxelles) chargé en tant qu'intermédiaire de procurer de l'électricité à ses usagers aux meilleurs prix auprès des producteurs et des fournisseurs du marché. Son grand intérêt consistera à ne pas segmenter la clientèle tout en ayant la taille suffisante pour négocier de bons prix et de bonnes conditions de fourniture. Cet opérateur public pourra alors mettre en place pour ses usagers une tarification solidaire et progressive (concept repris à nos réflexions concernant l'eau).

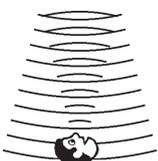
Le tarif normal devrait permettre pour une grosse majorité des consommateurs de disposer en quantité suffisante de l'énergie dont ils ont besoin pour un usage normal, par le financement de la première tranche de consommation par tous les consommateurs. Le prix des autres tranches de consommation augmenterait progressivement afin de contribuer à économiser l'énergie, en tenant compte de la taille des ménages et de l'état des installations. Ce tarif progressif faciliterait le développement durable puisqu'à partir d'une consommation définie comme excessive, les prix deviennent dissuasifs. Les mêmes principes pourraient être

appliqués pour le gaz.

Ces propositions ne font qu'appliquer au domaine particulier de l'énergie le vieux principe de la solidarité et de la mutualisation des coûts mis en oeuvre par le mouvement ouvrier belge (mutuelles, coopératives, ...). Elles supposent la modification de certaines législations européennes et nationales.

En attendant cela des solutions intermédiaires peuvent être trouvées comme la création de coopératives d'usagers pouvant jouer le rôle d'opérateur exclusif et mettre en oeuvre une tarification solidaire et progressive pour ses membres. **La CGEE souhaite un débat avec le monde associatif, politique et syndical et tous les usagers pour savoir ce qu'ils pensent de ses propositions.** Peut-être que ce journal pourrait y contribuer par vos réactions à cet article. N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Echos...



Vous avez dit « création d'emploi » ?

Lors de la formation de nouveau gouvernement nous avons entendu le Premier ministre, M. Verhofstadt, annoncer l'objectif de créer cent mille nouveaux emplois... Le lendemain la SNCB annonçait la suppression de dix-mille postes ! Actuellement on parle d'en créer deux cent mille (?).

Ce défi semble très mal engagé. Le nombre d'entreprises qui ferment ou qui licencient, et celles qui sont en difficulté ne décroissent pas. Lorsqu'on analyse cette situation, peut-on raisonnablement croire que c'est en envoyant des travailleurs à la pré-pension ou carrément à la retraite qu'on résoudra le problème ? En réalité, des chômeurs seront mis au travail en remplaçant ces départs, ce qui ne signifie pas pour autant que leur nombre diminuera.

Où sont les nouveaux emplois ? Il n'y en a pas ! On ne fait qu'une mutation avec ceux qui existent.

Au compte gouttes

Certains organismes tels la « FONDATION ROI BAUDOIN », le CREDAL (crédit social) ou encore le « PRÊT CHÔMEUR » sont effectivement un petit plus, mais ça reste du compte-gouttes. Le nombre de personnes aidées via ces formules reste relativement faible car il faut savoir que les exigences de garanties sont tout de même importantes pour obtenir ces prêts.

Il ne s'agit pas de critiquer ces solutions mais de rester réaliste. Les échecs existent, hélas. Quelles qu'en soient les raisons, voilà des gens qui ont « osé »... et échoué. Ils en seront quittes pour payer leurs dettes durant des années et les moins malchanceux retrouveront leurs droits au chômage, les autres se retrouveront au CPAS... ou à la rue. Comment s'étonner de voir des familles ébranlées ou disloquées ? La réinsertion devient alors extrêmement difficile. S'il n'est pas évident pour un chômeur de retrouver un job sur un marché du travail saturé, que dire alors pour les plus défavorisés.

Un peu d'imagination

Il doit certainement exister d'autres moyens de créer de nouveaux emplois (...) : à partir d'un concept nouveau on peut très bien imaginer

non pas d'aider un individu mais bien un groupe de travailleurs sans emploi. Ceci demande évidemment une étude de marché, de rentabilité et d'investissement, pour autant que ce soit des professionnels spécialisés qui s'en chargent.

Pourquoi ne pas admettre qu'une petite ou moyenne entreprise soit contrôlée et supervisée par un organe créé à cet effet ? Qu'il soit d'origine politique, syndical, industriel ou autres, la finalité est de concevoir des entités diversifiées qui permettent la réalisation de nombreux emplois neufs et durables. (...)

Les véritables nouveaux emplois

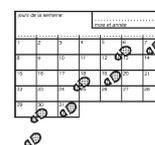
La création d'emplois nouveaux implique des principes et des concepts nouveaux. Il existe des personnes créatives dans tous les domaines, il faut les écouter : en leur donnant la possibilité de s'exprimer et en analysant objectivement leurs projets, plutôt que de retenir uniquement leurs problèmes individuels. Mettre ainsi en œuvre les structures indispensables à des fins créatives et génératrices d'emplois réellement nouveaux, avec un capital minimal pour la mise sur pied d'entreprises nouvelles et performantes. Si on les conçoit à destination de groupes d'individus déterminés, on réussit.

Les dettes ça peut se rembourser... en travaillant ! Une foule d'emplois réellement neufs se trouve là.

Il faut savoir ce qu'on veut (...). Notre pays peut relever le défi de l'emploi. La main d'œuvre et la matière grise belge sont d'excellente qualité, il manque peut-être d'un rien de bonne volonté et de détermination, mais certainement pas de moyens.

*Félix De
Leeuw,
minimexé.*

Les sans emploi en marche



Coup de gueule : lettre ouverte aux internautes associatifs

Exclus par Internet et Bill Gates

D.D. Zintégré ;
tél. 0486-
300.073

Je suis usager du CPAS et depuis le début des actions je participais aux travaux de la plateforme : « Non au projet de loi sur l'intégration sociale, oui à une amélioration de la loi sur le minimex ». Cette plate-forme est devenue l'OBICpas depuis le vote de la loi. Depuis que le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion n'assure plus les courriers de l'OBICpas, je ne suis plus jamais informé des réunions ni de l'évolution des travaux de l'OBICpas.

Ne vous trompez pas de voie camarades, défendre les exclus, ce n'est pas être un Bobo se frottant le nombril devant son ordinateur et taper « *je suis contre la loi VANDE LANOTTE* », l'envoyer à tous les Bobos possédant un ordinateur et lorsqu'on les rencontre demander d'un air entendu : « *t'as reçu mon mail ?* »

Ce sont les mêmes Bobos qui boycottent COCA-COLA lorsque les USA entrent en guerre (moi je n'en bois jamais, j'aime pas ça) mais qui sont esclaves de leur matériel MICROSOFT, alors que les services de renseignements des pays guerriers utilisent largement les outils qui leur sont vendus très cher par BILL GATES (l'homme le plus riche du monde) pour situer et bombarder les sites où sont sensés se trouver des armes de destructions massives qui n'existent pas et surtout les populations civiles à proximité.

Ne pratiquez pas la FRACTURE TECHNOLOGIQUE, camarades.

Si je dis souvent que les défavorisés ne doivent pas être la risée des responsables politiques mais bien leur priorité, c'est mille fois plus vrai pour les associations et citoyens qui disent les défendre.

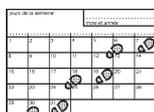
P.S. : Merci à Jean Peeters de m'avoir fait parvenir l'info, mais je l'ai reçue le lendemain de la réunion.

Les sans emploi en marche



Ce sont les mêmes qui manifestent contre la privatisation des services publics (ce qui est bien), la poste étant encore un service public (peut-être plus pour longtemps), qui ne les utilisent pas pour informer les défavorisés, les exclus qu'on prétend défendre, qui n'ont pas accès à la technologie.

Un Risé, quand il a payé son loyer, ses charges, etc., il lui reste environ 150 euros pour finir son mois, nourriture, vêtements, soins de santé, il n'a ni les moyens de s'acheter le matériel informatique nécessaire, ni de payer les abonnements à un opérateur internet.



Formation pas conne

Il n'y a pas que des formations de flic, de plombier ou de technicien(ne) de surface, il y a aussi l'ISCO. Je suis personnellement la formation ISCO depuis près de 3 ans.

L'ISCO est une excellente boîte à outils pour être plus efficace dans le travail collectif, permet d'éviter ou de corriger les erreurs que nous commettons tous lorsque nous créons une association. Outre la formation elle-même qui est très enrichissante, l'ISCO à travers le MOC permet de rencontrer de nombreuses personnes ressources, afin d'avoir un réseau de personnes expérimentées dans divers domaines nécessaires à l'information dans nos associations.

Si comme moi vous désirez participer pendant 3 ans et demi à un bon groupe, en apprenant et en s'amusant (ce n'est pas incompatible), l'ISCO est accessible même quand on a un emploi (congé éducation payé) et sans diplôme préalable. Contactez Nathanaëlle Adam¹ qui se fera un plaisir de vous inviter à une séance d'information. Il y a déjà une soirée d'information le 17 décembre à Bruxelles (voir annonce ci-dessous).

L'ISCO en quelques mots²

Graduat en Sciences sociales du travail - formation d'adultes
(180 heures/an - 24 journées par an)

- aucun diplôme exigé au départ
- formation collective à partir de l'expérience de vie des participants
- volonté de s'engager dans une formation collective et de s'y remettre en question (2h/semaine de travail en sous-groupes)
- formation socio-économique : économie, philosophie, sociologie, histoire, initiation politique
- mémoire-action après 3 ans et demi de formation
- diplôme de graduat contre-signé par les Facultés Universitaires Notre Dame de la Paix à Namur, équivalent à études supérieures de type court

Pour tout renseignement :

ISCO Communautaire
579 Chaussée de Haecht
1030 Bruxelles
B.P. 50 - 1031 Bruxelles
Tél. 02-246.38.42
Courriel : <communautaire@ciep.be>

D.D. Zintégré.

(1) CIEP-ISCO
Bruxelles, 02-508.89.64

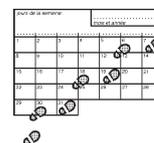
(2)
informations
tirées du
dépliant de
l'ISCO (Institut
Supérieur de
Culture
Ouvrière.

Soirée d'information ISCO Bruxelles

Formation d'adultes
Graduat en Sciences Sociales du Travail

mercredi 17 décembre
de 18h30 à 20h30
19 rue Pletinckx, 1000 Bruxelles

Personne de contact : Nathanaëlle Adam, tél. 02-508.89.64



Amnistie ou justice fiscale ?

en bref

Les impôts sont impopulaires chez nous. Ils sont aussi injustement répartis : les revenus du travail sont la source essentielle des impôts prélevés par l'état. Les propositions d'« amnistie fiscale » favorisent à nouveau les plus nantis. Différentes organisations citoyennes se battent pour la justice fiscale et une meilleure redistribution des revenus, en Belgique et au niveau international.

La Constitution des droits de l'Homme de 1791 dans son article 13 établissait que « Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés ».

L'impôt doit donc s'appuyer sur toutes les facultés contributives en proportion des possibilités de chacun ; il se base sur un principe d'égalité et de solidarité. C'est pourquoi l'impôt sur le revenu est progressif et les taux d'imposition varient et augmentent avec les revenus. Il s'applique donc à toutes les capacités contributives (biens immobiliers, revenus du travail et produits financiers).

François Gobbe,

collaborateur à
Kairos Europe
(Wallonie-
Bruxelles) ; 2
Av. du Parc
Royal, 1020
Bruxelles ; tél
02-762.39.20 ;
courriel :
<francois.
gobbe@
belgacom.net>.

1. Le ras-le-bol citoyen

En général, et tout spécialement en Belgique où l'Etat est une création tardive (datant du XIX^{ème} siècle), la question des impôts suscite, dit-on, une passion opposée, celle de les frauder. Nos libéraux d'aujourd'hui ne manquent pas de s'appuyer sur cette sensibilité pour parler de « rage taxatoire » et une émission célèbre, il y a quelques années, s'intitulait « Les grands travaux inutiles », histoire probablement de persuader encore un peu plus le citoyen moyen qu'on n'a franchement pas besoin de donner son argent à l'Etat par l'impôt : autant verser son bien dans un grand trou noir d'où il ne sort rien.

De là découle la campagne libérale pour la diminution de l'impôt... Car chacun sait quoi faire de son argent et où le placer pour faire fructifier tant ses affaires que sa petite famille. D'ailleurs la Belgique est effectivement l'un des Etats européens à pratiquer « le noir » pour environ 20% de son PIB ce qui la rapproche de l'Italie et de la Grèce. L'Etat, lui, perdu dans son administration lointaine et anonyme, reste un grand prédateur de l'initiative privée...

2. Un impôt réparti entre tous, progressif et proportionnel aux capacités de chacun

Quoiqu'il en soit, l'impôt, hérité du droit des rois, reste bien une soustraction de biens individuels, mais, depuis la Révolution Française, il est exercé et déterminé par les représentants de la collectivité ou encore de la volonté générale.

3. Or que constate-t-on ?

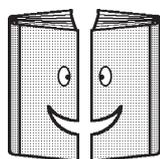
Deux choses :

- D'un côté, la richesse en cette fin de XX^{ème} siècle s'est transformée : ainsi en Belgique, là où en 1950 les biens immobiliers (maisons, terrains...) représentaient deux tiers de la fortune des ménages, en l'an 2000 ce sont les actifs financiers (titres, obligations, fonds de placements, assurances, bons de caisse, livrets...) qui occupent cette place.
- De l'autre on n'a cessé, depuis plus de 20 ans, de taxer de plus en plus le travail comme seule ressource fixe et identifiable. Les revenus du travail représentent 70% des ressources taxées par l'Etat. Un rapport européen de 1997¹ a montré qu'entre 1981 et 1995 les taux de taxation sur le travail avaient augmenté de 7% alors qu'ils étaient tombés de plus de 10% sur les autres revenus.

Cette taxation disproportionnée du travail, par rapport aux autres formes de richesse, a créé ce que nous évoquons au début de cet article, à savoir le ras-le-bol citoyen.

Schématiquement, en un siècle on est passé d'une taxation sur l'immobilier et le foncier à une taxation sur les revenus du travail, mais jusqu'à présent les revenus financiers (ou mobiliers) restent globalement en dehors d'une taxation progressive et proportionnelle aux capacités de chacun et ne contribuent pas comme ils le devraient.

Il faut y ajouter qu'avec la mondialisation crois-



sante (dont l'élargissement de l'Union européenne à 10 nouveaux pays est une illustration), la fiscalité sur les sociétés devient à son tour un enjeu : les sociétés tiennent de plus en plus compte du climat fiscal du pays où elles veulent s'établir et dès lors les Etats eux-mêmes (y compris de l'Union Européenne) pratiquent entre eux la concurrence fiscale. Les mesures de réduction de l'impôt des sociétés décrétées par le Ministre Reynders sous la majorité arc-en-ciel sont liées à ce climat de dumping. Elles posent en finale la question du plancher de taxation admissible pour des Etats qui ont des responsabilités en matière de services publics et de services sociaux.

4. La réaction citoyenne pour la justice fiscale

L'ensemble de ces questions alimentent les réflexions de groupes comme **Attac**, l'**Appel des 600**², ou encore le **Réseau contre la spéculation financière**³. Elles les ont amenés à réagir depuis de nombreuses années en faveur de la Justice fiscale. Celle-ci selon eux repose comme rappelé plus haut sur quatre grands principes : l'égalité devant l'impôt, la progressivité de l'impôt, l'adoucissement de la fiscalité sur les petits revenus et patrimoines et un équilibre entre la fiscalité sur le travail et le capital, aujourd'hui largement favorable à ce dernier.

Un réseau s'est créé à Porto Alegre au niveau international sous le nom de **Tax Justice Network** (Réseau pour une justice fiscale)⁴. Il en conclut que seuls les personnes « simples » paient encore les impôts, puisque tant les



d'après Plantu, « Magic Chirac », octobre 1995

grandes sociétés que les gens fortunés échappent au principal de l'impôt. Leurs revenus financiers ne sont pas touchés de la même manière que ceux de l'individu « normal » qui vit de son travail ou de revenus sociaux comme ceux d'une pension.

Les paradis fiscaux ou centres offshore⁵ dans ce dispositif d'évasion occupent une place centrale au niveau international : selon un rapport d'Oxfam⁶ c'est pas moins d'un tiers du PIB mondial qui est placé dans ces centres dont la moitié environ relève de fortunes privées et l'autre moitié des profits de sociétés principalement transnationales qui, via des systèmes de filiales, multiplient des transactions internes ou se cachent par différents types de sociétés-écrans.

5. Amnistie fiscale, quand tu nous tiens !

La nouvelle coalition gouvernementale violette n'aura guère attendu pour proposer de nouvelles mesures en matière de fiscalité dont une particulièrement provocante dans ce

(2) lancé en 1996 par 600 personnalités belges des milieux syndicaux, politiques, académiques et des ONG, cet appel a recueilli plus de 10.000 signatures ; pour en savoir plus, voir les articles déjà publiés dans ce journal : http://www.enter.org/solidarity/organisations_proches/appel_sixcents.htm ; Contact : José Vermandere, <jose.vermandere@pi.be>.

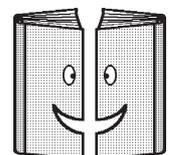
(3) ce réseau, qui regroupe une quarantaine d'organisations (dont le Collectif Solidarité contre l'exclusion) et les deux grands syndicats CSC et FGTB wallonne, s'est uni au Réseau néerlandophone pour établir une plate-forme d'action en 2002 (dans le cadre du Forum social de Belgique). Contact : Isabelle Franck, tél. 02.219.19.83 ; <if@entraide.be> ; pour en savoir plus, voir les articles déjà publiés dans ce journal : http://www.enter.org/solidarity/organisations_proches/reseau_action.htm.

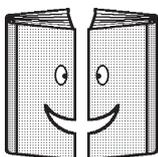
(4) www.taxjustice.net ; voir aussi les informations sur le site www.kairoswb.org.

(5) terme utilisé pour désigner de manière plus technique les paradis fiscaux sont des lieux jouissant de réglementations particulières comme le secret bancaire, des régimes de taxation faible (voir nuls) pour les non-résidents ou sociétés extérieures, des possibilités de créer des sociétés qui masquent complètement le ou les propriétaires, baptisée « sociétés-écran ».

(6) « Paradis fiscaux : Débloquer les milliards cachés, éradiquer la pauvreté » ; document Oxfam Grande-Bretagne, juin 2000 ; traduction française Kairos Europe/Wallonie-Bruxelles par Jo Bock.

A lire et à débattre...





contexte de défiscalisation du capital : il s'agit de l'amnistie fiscale. Cette proposition aura constitué le feuilleton de l'été et encore aujourd'hui elle s'entoure d'un certain flou puisque les membres de la Commission des Finances devant le projet déposé dès la rentrée parlementaire ont demandé avant toute discussion la venue d'experts.

Il s'agit en fait, par souci apparent de rentrées financières, de décréter pour l'année 2004 une amnistie sur tous les comptes placés à l'étranger et qui ont échappé à la fiscalité : revenus de placements soumis normalement à un précompte, revenus professionnels non taxés, argent d'héritages ayant échappé aux droits de succession.

La pénalité serait en gros dérisoire (de quelques pour cents) par rapport aux fraudes sur les revenus professionnels ou droits de succession normalement taxés à 40% et plus. Il n'est pas prévu d'enquête administrative sur l'origine de ces fonds, les banques devront elles-mêmes assurer ce contrôle - puisque c'est par elle que les fonds transiteront - de sorte de garantir l'anonymat à ces retours de fonds.

6. La Belgique, paradis fiscal pour les détenteurs de capitaux

Le Réseau « Action contre la spéculation financière » a envoyé ses objections par rapport l'amnistie fiscale aux parlementaires francophones à la fin du mois d'octobre, sous la forme d'un document de travail ; le texte complet (7 pages) est disponible sur simple demande³. Nous reprenons ci-dessous les grandes lignes de ce document.

Les mesures d'« amnistie fiscale »⁷ ne feront qu'accentuer cette tendance : la Belgique, avec l'Irlande, le Portugal, mais aussi l'Autriche et le Luxembourg, est un des derniers pays de l'Union Européenne à maintenir le secret bancaire : les organismes financiers ne sont tenus à aucune obligation de communiquer au

fisc les comptes bancaires, les numéros de comptes, leur nature, leurs titulaires. Ils n'ont aucune obligation de fournir une liste des bénéficiaires des revenus d'intérêts et des montants de ces revenus.

La Belgique est un des pays les moins restrictifs en matière de contrôle de comptabilité des banques. Il n'y a aucune forme d'impôt sur la fortune, même le Luxembourg applique un tel impôt minimum pour ses ressortissants. Les plus-values boursières sur les actions des sociétés ne sont aussi pas imposées chez nous. Via les centres de coordination, notre pays est aussi un paradis fiscal pour les multinationales et l'un des rares à permettre les titres au porteur et donc à encourager l'anonymat. Il n'y a plus de globalisation des revenus (financiers) et donc pas de progressivité de l'impôt.

Comme il y a secret bancaire et absence de cadastre des fortunes, ce sont les plus riches qui paient proportionnellement le moins d'impôts. En 2001, dans le budget de l'Etat fédéral, les recettes provenant de la taxation des revenus financiers (précompte mobilier) ne constituaient que 3,4% des recettes fiscales totales. Quant aux recettes provenant de la taxation du patrimoine (revenus immobiliers, droits d'enregistrement et droits de succession), elles ne représentaient que 6% de ces recettes fiscales directes totales.

7. Pourquoi alors utiliser les paradis fiscaux⁸ ?

C'est qu'il y existe des avantages supplémentaires, semblables à ceux existant en Belgique pour les non-résidents.

- On peut y échapper à la progressivité de l'impôt sur le revenu (IPP) ou sur les bénéficiaires des sociétés ;
- il n'y a pas de précompte : pas de retenue à la source de 15% sur les intérêts bancaires et de 25% sur les dividendes distribués par

(7) Comme il ne s'agit pas d'une amnistie totale (...!!), rappelons que le Ministre Reynders préfère l'appellation de « DLU » (Déclaration Libératoire Unique), terme plus pudique...

(8) Luxembourg, Suisse, Jersey...

(9) Au 1 janvier 2005, un accord conclu au sein de l'Union européenne et du conseil d'Ecofin prévoit néanmoins, à condition d'être admis par la Suisse, l'instauration d'un prélèvement de 15% en 2005, de 20% en 2007 pour atteindre 35% en 2011, préservant ainsi leur secret bancaire ; ce qui ne pourra que renforcer les fraudeurs dans leurs pratiques dommageables.

- les sociétés⁹ ;
- on peut y éviter les droits de succession ;
 - il y règne une meilleure sécurité pour l'argent de la grande fraude fiscale et de la criminalité financière organisée grâce à l'existence d'un professionnalisme bancaire et financier.

8. La levée du secret bancaire

Une meilleure contribution des couches les plus riches de la population ainsi que la fin des paradis fiscaux passe la suppression du secret bancaire.

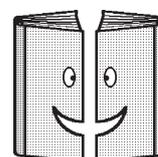
Elle est un préalable pour :

- répertorier les patrimoines et revenus financiers et ainsi garantir une juste perception de l'impôt ;
- intensifier la lutte contre la fraude fiscale, les paradis fiscaux et la criminalité financière ;
- établir un cadastre des patrimoines financiers et permettre ainsi un impôt sur la fortune.

Même une CSG (Cotisation Sociale Généralisée), telle que pratiquée en France et défendue par le cdH en Belgique, suppose la levée du secret bancaire pour ne pas être une simple répétition de l'impôt tel qu'il existe. Au niveau international et particulièrement européen, il faudrait établir un programme de sanctions à l'égard des paradis fiscaux et établir une « traçabilité » des opérations financières. On devrait ainsi placer Swift (société de routage financier), Clearstream (Luxembourg) et Euroclear (Bruxelles), toutes deux chambres de compensation (clearing) par lesquelles transitent toutes les transactions mobilières internationales, sous le contrôle démocratique d'une organisation de tutelle au niveau européen comme l'a réclamé l'Appel de Bruxelles¹⁰.

(10) *appel de la société civile lancé aux chefs d'Etat et de gouvernement en décembre 2001 (lors de la présidence belge du Conseil européen)*

A lire et à débattre...



L'école des caïds, ou l'exclusion selon M. Hazette

Bernard De Commer,
enseignant en détachement syndical, SEL-SETCa ;
<BDeCommer@setca-fgtb.be>

L'école des caïds imaginée par le Ministre Hazette n'est pas que la suite logique de tentatives antérieures qui auraient échoué, comme il peut sembler a priori, c'est avant tout une volonté politique sécuritaire et une conception strictement néo-libérale des missions de l'école.

1. Il était une fois l'APAJ, la Providence, l'Athénée Tricot, l'Institut Chomé-Wyns...

En octobre 1996, à l'A.P.A.J., un adolescent de 15 ans tue un de ses compagnons à peine moins âgé que lui. En 1997, une enseignante de la Providence, à Anderlecht, est victime d'un grave attentat à la pudeur. En 1998, à l'Athénée Tricot, puis à l'Institut Chomé-Wyns, des faits de violence graves se sont produits à l'encontre d'adultes.

Ces faits graves, qui ne sont en fin de compte que la partie visible de l'iceberg, ont frappé l'imagination de la population, y compris celle de nos politiques. Cette violence, dans les établissements scolaires, nous la savions déjà présente dans tous les réseaux, tous les types et tous les niveaux d'enseignement, sous toutes sortes de formes : insultes, menaces, dégradations aux biens collectifs et individuels, bousculades, ... L'on ne nous entendait pas, l'on minimisait. Il a fallu un meurtre, un quasi-viol, des passages à tabac, pour que la Ministre de l'époque Madame Onkelinx, aujourd'hui à la justice, réagisse enfin.

Alors qu'elle vient de saccager littéralement l'enseignement secondaire en lui faisant perdre quelque 3000 emplois après les 3 ou 4000 emplois disparus du fait des gouvernements antérieurs, la Ministre se voit contrainte de faire quelque peu marche-arrière. Elle imagine la discrimination positive, sur laquelle j'ai eu à m'exprimer ici il y a peu, et on sait tout le mal que j'en pense. En gros, il s'agit de donner des moyens (faibles) humains et financiers supplémentaires aux établissements qui accueillent des élèves et étudiants issus de milieux socioculturels défavorisés. C'est, pédagogi-

quement parlant, un emplâtre sur une jambe de bois. C'est surtout la consécration dans les faits d'écoles ghettos. Pire : en insérant le principe de la discrimination positive dans un décret portant sur la lutte contre la violence en milieu scolaire, Mme Onkelinx stigmatise les populations fragilisées qui dès lors sont assimilées à la violence surtout urbaine, ce qui est loin d'être le cas dans la réalité. En fait, les élections approchent et la Ministre-Présidente n'a de cesse de vouloir redorer le blason plus que terni de son parti, le PS, lequel perdra d'ailleurs les élections à gauche, au profit d'ECOLO en 1999.

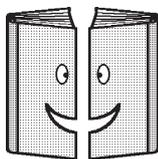
2. Inefficacité des mesures imaginées

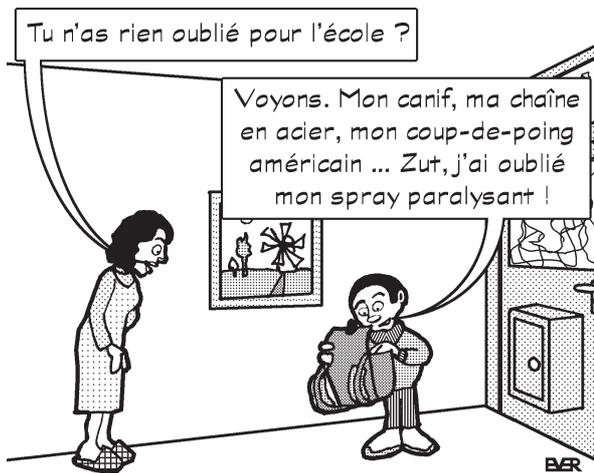
Très vite, on doit se rendre à l'évidence : les structures imaginées par Mme Onkelinx ne donnent pas les résultats escomptés. L'exclusion scolaire et son corollaire ne régressent pas, au contraire : les enquêtes menées ici et là soulignent l'inefficacité du système scolaire en Communauté française dans une perspective d'émancipation sociale. La violence, entre-temps, qu'on croyait limitée au seul niveau secondaire, a trouvé à s'exprimer aussi dans les écoles primaires.

C'est que la lutte contre l'exclusion scolaire ne doit pas reposer sur les seules épaules de l'institution scolaire : elle doit s'accompagner de politiques en matière d'emploi, de logement, de santé, ... En un mot : il faut lutter contre la précarité socioculturelle dans une approche globale de la société. Cela, par omission ou incompétence, le PS ne l'a pas compris à l'époque. Il s'est un peu rattrapé depuis mais les choses ne sont pas aisées dans un système institutionnel qui éclate les compétences entre fédéral, communautés et régions.

Le Ministre Hazette, dont l'objectif avoué et prioritaire, est de rendre compétitive la formation professionnelle et technique, c'est-à-dire en parfaite adéquation avec les besoins des entreprises en matière de qualification, introduit des réformes dans ce niveau d'enseignement, crée une vitrine des métiers manuels (l'intel-

A lire et à débattre...





ligence de la main selon ses propres termes) qui, sous prétexte d'une revalorisation de ces formations, visent avant tout à montrer au monde économique qu'il en est un fidèle serviteur.

Pour sa défense, soulignons quand même qu'il peut s'appuyer sur une initiative de son prédécesseur, Mme Onkelinx, le décret « Missions », présenté à l'époque comme la huitième merveille du monde et qui, depuis, a fait la preuve d'une hiérarchisation des filières d'enseignement dont peu d'acteurs de l'enseignement avaient conscience à l'époque.

Le Ministre Hazette, en 2001, aura beau sortir quelques statistiques très partielles, tentant à montrer que la violence est en baisse dans les écoles, personne n'y croit vraiment et surtout pas lui. Il sait qu'il lui faudra tenter quelque chose, pressé ainsi que peut l'être un homme politique à l'approche d'une échéance électorale comme celle de 2004. Et voilà qu'il sort de son chapeau l'idée d'écoles pour caïds.

3. Ouvrir des portes plutôt que placer des barbelés

Comme je l'ai souligné dans le dernier numéro du Journal du Collectif¹, en commentant les réponses fournies par les partis démocratiques à nos questions en matière d'enseignement, juste avant les élections fédérales de juin 2003, le MR, le parti de M^r Hazette, est le seul parti à assimiler ghettoïsation à enseignement technique et professionnel. « *C'est à tout le moins, écrivais-je, un glissement de sens intéressant et qui montre à loisir, si besoin était, que ce parti, sous des oripeaux sociaux, n'en a pas moins une approche strictement économique des phénomènes de société* ». Remarquons que les établissements pressentis

par le Ministre sont tous des établissements à finalité professionnelle et technique.

Ce n'est donc pas un hasard. C'est une volonté de lutter contre le décrochage scolaire par une orientation soi-disant mieux appropriée des élèves et étudiants. L'école des caïds, si elle voit le jour, ne sera qu'un barbelé de plus autour de jeunes issus de milieux précarisés. Dont personne d'ailleurs ne veut, à en croire les réactions négatives de la plupart des établissements concernés, profs, parents et même étudiants confondus.

Mais là ne s'arrête pas l'exclusion : le Ministre, comme pour les amadouer quelque peu, affirme haut et fort que les caïds n'auront aucun contact avec ceux qui les « accueillent ». Si cela n'est pas de l'apartheid, c'est à en perdre son latin.

Il est à craindre que, chacun rejetant sur le voisin les problèmes qu'il rencontre, ces écoles de caïds ne cessent de voir leur population s'accroître comme cela fut le cas avec les écoles d'enseignement spécial et en discrimination positive.

L'intégration, dont tout le monde se gargarise chez les démocrates à tout le moins, ne me semble décidément pas pour demain. M. Hazette, après Mme Onkelinx, nous prépare un avenir qui sera loin d'être rose. Il n'y a pas de secret. Comme dit la sagesse populaire, c'est en forgeant qu'on devient forgeron. C'est en intégrant qu'on intègre, pas en excluant.

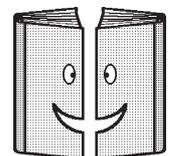
Cela signifie donc qu'il faut, pour ne parler que des écoles, leur donner les moyens d'éduquer, mission de plus en plus oubliée aujourd'hui au profit d'une rentabilité immédiate accrue, pour qu'elles n'aient pas la tentation facile de reporter sur d'autres leurs difficultés. Ouvrir des portes plutôt que de placer des barbelés. En n'isolant pas les écoles dans leur lutte contre l'exclusion, mais en les mettant en partenariat avec d'autres acteurs de terrain comme ce fut le cas naguère dans les ZAP et les ZEP².

Mais il est vrai que tout cela a un coût. Ou plutôt que tout coût n'est finalement qu'une question option politique. L'on attend de la gauche (ou

(1) N°40, septembre/octobre 2003.

(2) Zones d'Action Prioritaires, Zones d'Education Prioritaires.

A lire et à débattre...



(3) *La Libre Belgique* du 20.11.1998.

des gauches) qu'elle(s) s'inscrive(nt) dans une logique visant à lutter vraiment contre les discriminations secrétées par le néolibéralisme qu'elle(s) s'est (se sont) trop souvent contentée(s) de contenir plutôt que de réformer en profondeur.

« Nos valeurs, aujourd'hui, écrivait Andrée Burniaux, c'est l'argent. Tout cela produit de la

*violence. N'oublions pas que cette dernière est le résultat d'une souffrance »*³.

Dans quelques mois, les enseignants qui sont confrontés quotidiennement à l'exclusion et à son corollaire, la violence, devront s'en souvenir au moment de déposer leur bulletin dans l'urne pour que les partis de gauche s'en souviennent à leur tour.

Trois propositions pour une école démocratique

Xavier Vanandruel ;
<x.vanandruel@swing.be>

Les trois propositions qui suivent ne prétendent évidemment pas faire le tour de la question de la démocratisation de l'école. Il y a certainement des problèmes importants au sein de l'école qu'elles ne rencontrent pas ; la mise en application de ces propositions peut se heurter à des oppositions et des difficultés qui nécessitent une solide dose de pragmatisme. Enfin il est clair que l'école n'est pas une île et que beaucoup de ses problèmes sont induits par l'état de la société qui l'entoure.

Mais on ne résoudra rien avec de seuls slogans généraux et vagues comme « *A gauche, la gauche !* » et toutes ses variantes. Inversément, une part du changement de la société dans son ensemble peut partir de changements, même partiels, de l'école elle-même.

Mes trois propositions sont :

1. Une formation commune de 8 ou 9 années pour tous les élèves, avec les instruments de remédiation nécessaires.
2. Une approche nuancée mais claire du multiculturalisme.
3. Une relégitimation de l'autorité des enseignants.

1. Une formation commune de 8 ou 9 années

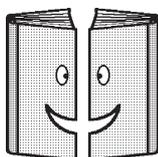
Pour tous les élèves, avec les instruments de remédiation nécessaires.

D'après l'Unesco¹, la notion d' « éducation de base » fut conçue dans les années 1940 comme « *un enseignement assurant la maîtrise de la lecture et de l'écriture ainsi que l'acquisition des autres compétences, connaissances et valeurs essentielles indispensables à une pleine participation à la vie sociale* ».

Parmi le détail de celles-ci, relevons les dernières citées dans un document de 1950 : « *la croyance à des valeurs morales et l'habitude d'y conformer sa conduite, ce qui inclut la critique des normes traditionnelles de conduite et leur modification pour les adapter à de nouvelles circonstances.* »

Chez nous le rôle public dans l'éducation de base fut longtemps confondu avec le parcours des 6 années de l'école primaire, le reste étant confié à la famille.

(1) « Rapport mondial sur l'éducation », Unesco 2000, pp.27-28.



Il me semble que si l'objectif jadis annoncé (de pleine participation à la vie sociale) doit être maintenu alors 6 années d'études ne suffisent plus, et cela pour deux raisons :

- la complexification de la société et des objets techniques qui nous entourent.
- la diversification de notre culture en même temps que l'élévation du seuil d'accès à cette culture pour une part de la population, dont les propres origines culturelles sont devenues extrêmement variées.

Aussi, et même si le rénové a déjà tenté de faire reculer la différenciation des apprentissages, je propose que soit clairement institué un programme d'études commun pour tous les élèves, qui courrait sur 8 ou 9 années (après la maternelle) au lieu des 6 actuelles.

La réussite à ce programme serait consacrée par une certification suivant des normes communautaires et non plus, comme aujourd'hui dans les faits, laissée à la discrétion des différents établissements. Chacun sait bien aujourd'hui qu'un diplôme de primaires ou d'humanités ne signifie plus rien en tant que tel, tant se sont démesurément élargis les écarts d'exigences entre les différents établissements.

Cet objectif de formation commune à tous les élèves ne pourrait toutefois être approché que par un système de remédiation, diversifié et renforcé, à l'intention des élèves en difficulté pour des causes diverses (méconnaissance du français, handicaps sociaux, ...).

On me renverra peut-être l'échec apparent, en France, du collège unique. Mais la formation commune à laquelle je pense laisserait une place plus large aux formations pratiques, sportives et artistiques. D'autre part, il faut rencontrer les problèmes du multiculturalisme et de l'autorité, et c'est l'objet de mes deux propositions suivantes.

2. Une approche nuancée mais claire du multiculturalisme

Les systèmes scolaires qu'on cite en exemple comme plus égalitaires sont – ou étaient, quand ils appartiennent au passé – tournés vers un public caractérisé par une forte homogénéité culturelle : le système scandinave, mais aussi l'éducation fondamentale dans le Japon de

l'après seconde guerre mondiale², si ce n'est actuellement l'enseignement néerlandophone versus l'enseignement francophone en Belgique. Pensons aussi au développement de l'instruction de base en France, par les instituteurs républicains, les « hussards gris de la République » (c'est bien comme ça qu'on dit ?) dont M^r Lopez, l'instituteur de village du film documentaire « Etre et avoir » est un exemple tardif et émouvant. Mais dans ce cas de la France comme dans d'autres, l'homogénéité culturelle a été approchée par une forte contrainte, sinon une forte violence, en niant ou en réprimant les cultures locales : bretonne, corse...

Ceci n'est plus accepté aujourd'hui. Dans telle école de la ville de Paris que fréquente ma nièce, le chinois a été institué comme deuxième langue enseignée, du fait de la densité de la population d'origine chinoise de ce quartier. Les petits Chinois fraîchement arrivés y retrouvent et y approfondissent leur culture d'origine. Mais les autres cours sont en français ; ils s'y asseyent près de leurs petits camarades d'origine chinoise arrivés avant eux, et qui leur servent de traducteurs.

Le problème de la forme de multiculturalisme prônée par certains hommes de gauche, c'est qu'il est très proche du relativisme cognitif (la vérité dépend de la culture d'appartenance) ou du relativisme éthique (les normes morales dépendent de la culture d'appartenance) condamnés avec autant de force par d'autres hommes de gauche, différents des premiers.

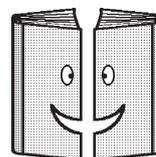
Dans « Impostures intellectuelles »³ Sokal et Bricmont citent cet exemple d'un homme politique indien en difficulté, qui reçut le conseil, afin que ses ennuis disparaissent, d'entrer dans sa maison, selon la tradition védique, par une porte tournée vers l'Est. Malheureusement ce côté était rendu inaccessible par la présence d'un bidonville, qui empêchait le passage de la voiture de l'homme politique en question. L'homme fit donc raser le bidonville. La gauche indienne protesta contre la démolition des maisons. Jugement de la biochimiste indienne, qui rapporte le fait :

« Si la gauche indienne était aussi active dans les mouvements de science pour le peuple qu'elle l'était dans le passé, elle aurait mené une lutte non seulement contre la destruction des maisons, mais aussi contre la superstition qui était utilisée pour la justifier (...) Une gauche

(2) Voir William Cumming, « Education and Equality in Japan », Princeton 1980 pour d'autres aspects intéressants du système japonais.

(3) Alan Sokal et Jean Bricmont, « Impostures intellectuelles », Odile Jacob 1997.

A lire et à débattre...



(4) Michaël
Waltzer,
« Sphères de
justice », Seuil
97, p. 288.

qui n'aurait pas été aussi soucieuse d'établir un "respect" de la connaissance non occidentale n'aurait jamais laissé ceux qui ont le pouvoir se cacher ainsi derrière des "experts" locaux ».

de la marchandise sur les jeunes, en les laissant être des consom-mateurs manipulés, plus encore que les adultes, dans leurs désirs.

Ils n'ont pas compris que « l'autorité des maîtres est nécessaire à l'égalité des élèves »^A.

La lutte contre les erreurs et les superstitions a sa place à l'école. Certes on doit rencontrer, dans l'école, un ancrage culturel adapté à ceux qui la fréquentent, mais il faut aussi laisser la possibilité d'une évolution vraiment progressiste, et même être d'emblée intransigeant sur certaines valeurs. Je citerai :

1. la méthode scientifique ;
2. la séparation de la religion et du politique ;
3. le respect de l'intégrité physique de l'être humain ;
4. l'égalité de tous les hommes indépendamment de leur sexe, leurs croyances religieuses ou leur athéisme ;
5. le respect dû aux personnes âgées.

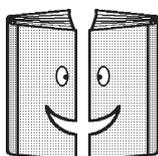
Prôner ces valeurs implique une indépendance de l'école vis-à-vis de cultures ou religions particulières (exemples 1 à 4), et aussi vis-à-vis de la situation effective du pays où l'école se trouve (exemples 4 et 5). Ces valeurs sont des valeurs démocratiques et aussi des valeurs d'émancipation, que l'école doit absolument défendre.

3. Une relégitimation de l'autorité des enseignants

Quelles sont les premières victimes de la délégitimation de l'autorité des enseignants, à part les enseignants eux-mêmes ?

Bien sûr les élèves les plus défavorisés, ceux qui, pour des raisons diverses, sont le moins loin dans l'apprentissage de leur autonomie comme dans une analyse correcte de leur propre situation et de leurs perspectives. « Ceux » qui ont fait l'erreur grossière de confondre l'autonomie avec l'absence de contraintes et, dès lors, de la revendiquer comme un droit des jeunes au lieu d'y voir le terme d'une éducation réussie, certains, au nom du « progressisme », ont surtout, j'ai essayé de le montrer ailleurs, contribué à renforcer l'emprise du capitalisme et l'empire

A lire et à débattre...



« Nouveau » Statut d'Artiste : un peu rassis !

1. Pour éclaircir les choses : la loi

Extraits du site de la Boutique de gestion :

Le 31 décembre 2002, le parlement a voté la loi-programme en y incluant le statut de l'artiste (...)

(...) la loi ne crée pas un nouveau statut social propre aux artistes. Cette loi ne fait que réglementer l'accès aux statuts sociaux déjà existants : à savoir le statut social du travailleur salarié ou le statut social du travailleur indépendant.

Commentons en quelques points les éléments marquants de cette nouvelle réglementation :

1. Les artistes interprètes ou créateurs « *qui fournissent des prestations artistiques et/ou produisent des œuvres artistiques contre paiement d'une rémunération pour le compte d'une personne physique ou morale* » seront présumés être assujettis à la sécurité sociale des travailleurs salariés... Mais... **tous les artistes vont avoir la possibilité de choisir entre le statut d'indépendant ou le statut de salarié.**

En passant par une commission qui jugera du bien fondé de la demande. La commission en question n'est pas encore mise en place !

2. Les charges patronales seront allégées pour les employeurs !

« (...) une **exonération de paiement de cotisation ONSS patronale sur 4,5 euro brut par heure ou 35 euro brut par jour et par employeur** ».

La seule obligation est de payer une rémunération d'au moins de 53,67 euro par jour ou 7,06 euro par heure (= revenu minimum garanti)...

3. Les employeurs des artistes seront affiliés auprès de l'**ONAFTS** (Office National des Allocations Familiales des Travailleurs Salariés). Il s'agit là d'une centralisation des dossiers d'allocations familiales qui diminuera les lourdeurs administratives.

4. Enfin, les artistes ne bénéficieront plus des pécules de vacances anticipés après chaque

contrat. En effet, leur situation sera assimilée à celle des ouvriers. Les employeurs d'artistes devront donc s'immatriculer auprès de l'ONVA qui payera les pécules de vacances aux artistes salariés.

DONC : A PARTIR DU 01 JUILLET 2003, LES ARTISTES NE RECEVRONT PLUS DE PECULES DE DEPART ET SERONT CONSIDERES COMME DES OUVRIERS POUR LE PAIEMENT DES COTISATIONS SOCIALES.

Chouette !

Depuis que les artistes belges ont un statut, ils sont devenus des ouvriers !

2. L'artiste et le chômage !

(...) Les relations que les artistes ont développées avec l'administration de l'ONEM, ont permis la création de ce que certains appellent le statut de l'artiste. Il s'agit en fait de quelques règles développées pour l'obtention et le maintien des droits au chômage.

● Les règles d'admissibilité

Pour être admissible aux allocations de chômage, il convient de prouver un certain nombre de jours de travail sur une certaine période de référence qui précède la demande d'allocations de chômage. Voici un tableau récapitulatif des périodes et des journées nécessaires.

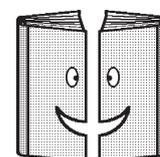
moins de 36 ans	nombre de jours : 312
	période de référence : 18 mois
de 36 ans à 50 ans	nombre de jours : 468
	période de référence : 27 mois
à partir de 50 ans	nombre de jours : 624
	période de référence : 36 mois

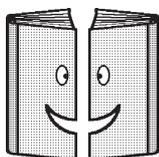
• la journée doit être suffisamment rémunérée ... un "revenu minimum artiste" qui s'élève à 31,53 euro par jour ou 819,78 euro par mois.

• Des cotisations ONSS pour le secteur chômage doivent être payées.

• Le temps de travail : une journée sera prise en compte même si l'artiste ne travaille que 30 secondes...

*Catherine
Brescheau ;
<hoffman.
brescheau
@skynet.be>.*





● **Le montant des allocations de chômage**

Le montant (...) d'allocation de chômage est plafonné à 1.643,24 euro.

Pour conserver son chômage :

L'artiste devra démontrer, à chaque anniversaire de l'obtention de ses allocations de chômage, qu'il est exclusivement engagé dans des contrats de courte durée d'artiste. Autrement dit, il faudra démontrer l'existence d'au moins deux contrats de travail artistique sur la période d'un an. De plus, ces contrats ne pourront être supérieurs à une durée de trois mois. Le but est de confirmer que votre profession principale est artiste !

● **Le cumul de l'exercice d'une activité artistique avec les allocations de chômage**

Est identique à tout autre travail cumulé au chômage.

Il faut savoir aussi qu'en Belgique, pour les travailleurs de la scène, le travail de répétition n'est pas rémunéré, et donc n'est pas pris en compte. Sans le chômage les comédiens ne survivraient pas et ne pourraient jamais jouer pour vous !!

Pour éviter que l'artiste ne soit « poussé » dans son choix par un commanditaire à choisir le statut d'indépendant, le projet prévoit une exonération forfaitaire des cotisations ONSS patronales de 35 euro par jour de travail. De plus, le projet prévoit aussi la création de secrétariats sociaux tenant lieu d'employeur fictif aux yeux de la sécurité sociale. Cette mesure devrait répondre aux difficultés administratives lourdes et complexes auxquels les employeurs (ex : organisateurs de spectacle) sont confrontés.

Mais ni la commission ni les secrétariats sociaux ne sont mis en place jusqu'à présent. (Il existe bien des secrétariats sociaux « privés » spécifiques avec lesquels certains artistes ont déjà eu quelques problèmes).

Le ministère lui-même ne peut vous informer que très laborieusement et vous dit : « *Que si cela ne va pas, vous pouvez vous adresser à la commission qui n'est*

pas encore mise en place mais qui le sera bientôt !! Vous pouvez également les avertir des abus éventuels » !!

Alors le nouveau statut de l'artiste belge serait-il une bonne blague du même pays de plus !!

A moins que certains artistes n'y aient intérêt. Ceux qui sont très connus et qui gagnent beaucoup d'argent. Alexandre von Sivers parle « *d'une loi scandaleuse qui crée deux catégories d'artistes : ceux à succès et les autres.* » Comme si la qualité d'un artiste était en rapport direct avec l'argent qu'il gagne. Mais plus grave, elle désolidarise les artistes belges¹.

Pour rappel celui qui fait la pub "Miaou" est mieux payé que celui qui joue Becket !! A suivre ! A voir !

Stratégie européenne et emploi

en bref

Les stratégies européennes en matière d'emploi sont nées relativement récemment, plus particulièrement au moment de la création du Grand Marché dans les années 90 et de l'introduction de la monnaie unique (1999) dans un contexte de mondialisation.

Malgré leurs promesses d'emplois répétées, elles ont surtout répondu aux principales exigences du patronat : flexibilité, modération salariale, précarisation, temps partiels... De nombreuses contraintes néo-libérales décidées au niveau européen empêchent les gouvernements nationaux d'intervenir efficacement tant au plan social qu'économique. Le chômage de masse reste l'horizon proche malgré un effort institutionnel de la Commission (gouvernance économique), vers une intégration économique faisant suite à l'intégration monétaire.

1. Contraintes européennes et limites des politiques de relance en période de crise

Les contraintes budgétaires décidées à Maastricht en 1992 [limitation du niveau d'endettement de l'Etat (60% du PIB) et du déficit annuel du budget de l'Etat (3% du budget de l'Etat)] de l'Union monétaire, leur renforcement par un pacte de stabilité portant sur les déficits budgétaires, et plus tard l'introduction de la monnaie unique (1999) interdisent pratiquement des politiques macro-économiques de relance par l'Etat en cas de récession ou de diminution de la croissance. Mieux, elles ont mené dans leur phase préparatoire à des politiques d'austérité et de réduction de la demande du marché intérieur.

Parallèlement à ces décisions, la chute du Mur de Berlin et la réunification allemande (1990) malgré des transferts annuels importants de l'Ouest vers l'Est, devaient entraîner en Allemagne l'apparition de hauts taux d'intérêt et celle d'un chômage de masse (plus de deux fois celui du taux considéré comme normal de 4%) qui allait gagner le reste de l'Europe. Si la France et l'Allemagne ont dernièrement, en période de récession, dérogé au Pacte de stabilité, elles n'ont échappé que de justesse à des sanctions de la part de la Commission.

Dès 1993, date de l'ouverture du « Grand marché », l'Europe connaît un chômage de masse : 19 millions de chômeurs et plus de 50 millions de pauvres. Sous la pression du patronat, l'Union Européenne a développé des mesures qui ont surtout diminué la qualité des emplois. Le travail ne protège plus contre la pauvreté : des « travailleurs pauvres » apparaissent en Europe. L'article retrace l'évolution de la politique européenne de l'emploi au cours des dix dernières années.

2. Promesses d'emploi... ou la politique du pompon vers le Grand Marché

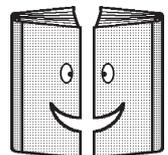
Parallèlement aux décisions d'extension et d'approfondissement du Grand Marché, l'Union européenne allait pratiquer ce que certains ont appelé la politique du pompon. On allait agiter devant l'opinion publique des promesses chiffrées d'emploi, multiplier les effets d'annonce de croissance et les lier à la création du Grand Marché :

- En 1988, le rapport Cecchini commandé par la Commission européenne prévoyait, avec la réalisation du Grand Marché, la création de 5,7 millions d'emplois et une croissance de 5%.
- En 1993, dans son Livre Blanc, Jacques Delors proposait une politique de lutte contre le chômage par le développement de grands travaux et des investissements technologiques au niveau européen. Il voulait combiner compétitivité et relance de la croissance. Il y exprimait les exigences du patronat¹ (flexibilité, réduction du coût du travail peu qualifié).

Ces propositions se heurtèrent au refus de financement (1994) d'un tel plan par les ministres des finances européens rassemblés au sein d'Ecofin. Le Livre Blanc comme tel fut enterré. Le chancelier Kohl de son côté, annonçait une réduction de chômage de moitié pour l'an 2000 et considérait l'Union économique européenne comme une « machine à emploi ».

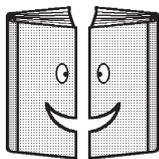
François Gobbe,
collaborateur à
Kairos Europe
(Wallonie-
Bruxelles) ; 2
Av. du Parc
Royal, 1020
Bruxelles ; tél
02-762.39.20 ;
courriel :
<francois.gobbe
@belgacom.net>.

(1) Le principal organe de celui-ci au niveau européen est la Table ronde des industriels européens ou ERT (European Round Table), née en 1983 (voir *L'Europe de la Table ronde - Attac / Bruxelles 3° édition p.18*)



(2)
« Croissance et
emploi » -
communication
Commission
européenne-
décembre
1996.

A lire et à débattre...



- Au sommet de Lisbonne en mars 2000, la perspective d'un plein emploi allait être à nouveau réaffirmée.

Dès 1993 pourtant, à l'ouverture du Grand Marché, un chômage de masse s'installait dans toute l'Europe. Il allait atteindre 19 millions de chômeurs (recensés) et plus de 50 millions de pauvres (aujourd'hui plus de 60 après une embellie économique...). On n'en n'est jamais sorti !

3. La monnaie unique et les nouveaux instruments pour créer de la croissance

L'introduction de la monnaie unique en 1999 allait en effet transformer l'Europe en un champ unifié de compétitivité croissante coexistant avec un dumping social, fiscal et salarial. Objectif : faire de l'Europe une puissance de rang mondial économiquement comparable aux Etats-Unis et au Japon.

En effet, avec la monnaie unique les gouvernements renonçaient essentiellement à toute possibilité de relance de leur machine économique par la dévaluation. Le renoncement à cet instrument (souvent brutal pour les partenaires commerciaux) devait les orienter, pour créer de la croissance, vers des objectifs poursuivis par le patronat européen comme la *diminution du coût du travail (diminution des cotisations sociales patronales, modération salariale, précarisation, flexibilité et temps partiel...)* ou encore à Lisbonne (mars 2000) un *allongement de la durée du temps de travail* (augmentation pour 2010 du taux d'emploi à 70% de la main d'œuvre, maintien au travail et multiplication des temps partiels, alignement de la pension moyenne au niveau européen à 65 ans, suppression des pré-pensions devenues dès lors précoces, suppression même de jours de congé légaux (p.ex : le lundi de Pentecôte en France avec le gouvernement Raffarin).

A Luxembourg, en novembre 1997, un cadre de coordination de l'emploi au niveau européen était enfin admis : quatre grands axes et 19 lignes directrices. De cette « Stratégie européenne de l'emploi » allait naître les **GOPE (Grandes orientations de politique écono-**

miques) énoncées par la Commission et entérinées par le Conseil, d'abord annuellement, puis aujourd'hui tous les 3 ans.

Un catalogue d'injonctions y est dressé à l'égard de chaque Etat-membre. Il vise à renforcer par des convergences un marché de l'emploi dont les Etats-nations restent responsables à l'intérieur de leurs propres cadres budgétaires.

Mais les intentions en matière de salaires et d'allocations sociales sont claires. « *Pour obtenir les résultats voulus, un élargissement de l'échelle des salaires vers le bas suppose une réduction de 20 à 30% du coût salarial des activités peu qualifiées, comme cela a été le cas par exemple aux Etats-Unis dans les années 70 et 80. En outre pour être efficace, une telle mesure nécessiterait une réduction équivalente des allocations de chômage et des prestations sociales afin d'éviter le piège de la pauvreté* »². Les politiques sociales allaient donc devoir faire les frais également de la course à la mondialisation.

Le concept d'« employabilité » cher à la social-démocratie de Tony Blair allait faire son apparition : il ne pose pas la question de la création d'emplois ou de leur financement (notamment au niveau macro-économique), mais vise à l'insertion du travailleur sur le marché du travail. Avec la loi Vande Lanotte en Belgique, on comprend combien « l'Etat-social actif » cherche en même temps à réduire le nombre de demandeurs d'emplois ou à précariser toujours davantage les capacités de négociation de ceux-ci.

L'ensemble de ces mesures sociales, isolées de réponses au niveau macro-économique et financier, ne répondent évidemment pas à l'apparition d'un chômage de masse, structurel et de longue durée tel qu'il s'est installé dans nos sociétés. Elles ne sont pas à la hauteur d'une pauvreté qui continue de se répandre. Le travail ne protège plus de la pauvreté. La précarisation du revenu du travail à la suite de ce qui s'est passé aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne mène à parler de « Working Pools » et se développe dans des pays relativement « sociaux » comme le Danemark, le Luxembourg, l'Allemagne ...

4. Le bilan négatif malgré l'embellie économique (1997-2001)³

Le retour de la croissance et des profits au niveau mondial et européen a effectivement mené à la création de 10 millions d'emplois dont 6 pour les femmes, à une progression de la masse salariale en phase avec le PIB, mais les investissements n'ont pas suivi et le chômage n'a pas été durablement cassé.

La période de croissance économique n'a fait diminuer le nombre de chômeurs que de 4 millions. Le bilan est donc négatif. Toujours 14 millions de chômeurs officiellement recensés, soit le même taux de chômage qu'à la fin des années 80 (environ 8%). La demande intérieure a fléchi suite aux politiques de rigueur financière de Maastricht combinés à l'introduction de la monnaie unique.

Mais surtout la « qualité de l'emploi » s'est profondément dégradée : si, entre 1991 et 2002, le nombre total d'emplois a augmenté de 9 millions, les emplois standards reculaient de 7 millions et les emplois à temps partiel et CDD augmentaient de 16 millions. Selon Eurostat, la part des salaires qui représentait 75,8% du PIB en 1981, n'a cessé de baisser depuis pour atteindre 68,5% en 2002. La précarisation est devenue importante même dans les milieux qui ont un emploi. La définition de l'emploi convenable est revue à la baisse. La fin de l'embellie en 2001 a signifié une nouvelle augmentation du chômage.

5. Une gouvernance économique européenne ou des objectifs européens pour l'emploi

Le renforcement dogmatique néo-libéral défini au niveau européen (modération salariale, application rigide du pacte de stabilité européen...) n'a pas peu contribué à freiner les

possibilités de politiques de relance. Actuellement 2% d'inflation reste toujours plus grave que 10% de chômeurs... C'est là que le bât blesse !

La Commission Prodi a décidé de renforcer l'intégration économique et souhaite une « gouvernance économique européenne »⁴. Une task-force pour l'emploi⁵ a été créée. Elle devra rendre un premier rapport au printemps 2004. L'Europe semble hésiter et prête à lâcher son modèle social pour copier un peu plus encore le modèle néo-libéral US.

Le retour au plein emploi doit s'accompagner d'une lutte pour la qualité de l'emploi et d'un retour à la croissance des salaires, notamment les plus bas. Il passe par :

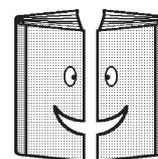
1. la lutte pour l'égalité hommes-femmes, notamment à l'égard du temps partiel contraint, encore inégalement répandu en Europe ; elle doit passer par le droit à la reconversion des temps partiels en temps pleins.
2. en matière de précarité et de formes atypiques d'emplois (travail indépendant, contrat à très courte durée, intérim...), des normes de pénalisation devraient pouvoir toucher le recours au travail précaire.
3. Le recours à l'immigration (qualifiée) défendue aujourd'hui par le patronat pour pallier au vieillissement de la population suppose la définition d'une politique de l'immigration, surtout en ces temps d'élargissement de l'Union européenne de 15 à 25 empêchant surexploitation, clandestinité, travail au noir.
4. Des réglementations quantitatives du salaire minimum comme soutenues par les Marchés européennes (revenu minimum garanti équivalent à 50% du PIB par tête) doivent permettre de tenir compte des différences de contexte économique tout en luttant contre les « Working Pools ».

(3) *Sur les politiques d'emploi européennes ; Michel Husson.*

(4) *La nouvelle stratégie européenne pour l'emploi – Michel Husson – Chronique internationale de l'Ires n°82, mai 2003, voir aussi le site de la Commission <<http://europa.eu.int/rapid/start/cgi/guesten>>.*

(5) *sommet de Bruxelles – 20 et 21 mars 2003 – le groupe de travail est dirigé par Wim Kok, ancien premier ministre des Pays-Bas.*

A lire et à débattre...



24 septembre 2003
A propos de commerce équitable...

Je viens de recevoir la dernière livraison du bulletin. Intéressant comme toujours. J'ai, bien sûr, apprécié les deux pages consacrées au commerce équitable. C'est aussi une solidarité contre l'exclusion ! J'ai cependant été surpris par la NDLR qui suivait l'article. En effet :

1. Que vient faire le coût écologique du transport par avion ? Que je sache, café, bananes, etc. viennent par bateau. Le commerce équitable concerne les produits du Sud consommés au Nord. Il ne s'agit donc pas de restreindre la consommation aux produits locaux. Nous ne voulons pas priver les gens de café ni de bananes !

2. Le prix d'achat imposé n'est pas trop bas pour assurer des conditions de vie correcte. Il a été calculé pour chaque produit selon les conditions de production de manière à assurer aux petits producteurs (familles regroupées en coopératives), non seulement de vivre décemment mais également d'assurer eux-mêmes leur développement (santé, éducation, qualité des produits, etc.).

3. Quant à la concurrence « déloyale » envers des producteurs de chez nous, cela m'étonne fort. D'une part, je ne vois pas de producteurs de café ou de bananes dans nos régions. D'autre part, les produits du commerce équitable sont plus chers que les autres vu les prix minima imposés et les droits de licence à payer.

J'ai rapidement parcouru le site référencé, il ne me paraît pas idéal comme source d'information objective.

Avec mes félicitations pour le bulletin et toute mon amitié,
Jean Legein

Réponse de la rédaction

La NDLR voulait attirer l'attention sur la complexité de la question de la production et de la consommation équitable au Nord et au Sud. Montrer aussi que le commerce équitable, tout en étant une démarche originale, solidaire et respectueuse des producteurs du Sud (que nous soutenons), n'était qu'une des facettes de la solution.

Quelques enjeux en vrac :

- *promouvoir la consommation préférentielle des productions locales*, au Nord et au Sud, pour revaloriser la production des petits agriculteurs, ici et là-bas, et diminuer les coûts

et la nocivité écologique des transports en général.

- *consacrer prioritairement les bonnes terres du Sud à la production vivrière locale*, pour répondre aux besoins alimentaires de la population. En effet, d'énormes parcelles de bonne terre sont consacrées à des cultures d'exportation (notamment le café, le thé).
- *réfléchir à la question du commerce équitable des productions du Nord*: améliorer notamment l'accessibilité financière des produits de l'agriculture biologique, tout en revalorisant le paiement des producteurs.

Courrier



Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous asbl

Nous avons besoin de vous !

Avec l'engagement de notre deuxième travailleur, le Collectif est à présent à pied d'oeuvre pour développer ses deux chantiers :

- **la préparation d'un nouveau forum**, sur la problématique de l'emploi convenable en collaboration avec les associations, les syndicats, et des personnes qui ont connu des emplois précaires ;
- **la publication du journal**, en améliorant encore sa qualité, par la diversité des échos des initiatives des organisations qui nous sont proches, et par l'établissement d'un agenda intéressant.

Tout cela sur fond de ce qui reste notre préoccupation centrale : **renforcer un réseau entre associations, syndicats et citoyens pour analyser et dénoncer ensemble les causes de l'exclusion sociale.**

Cela implique évidemment un autre défi : faire face à nos frais de fonctionnement (loyer, équipement, déplacements, publication, frais d'envoi.), et également à une partie de nos frais de personnel. Nous assumons seuls ces coûts (y compris les frais d'impression du journal, depuis 2003).

Vous pouvez nous aider :

- en faisant connaître notre journal autour de vous
- en venant renforcer notre CA ou nos groupes de travail
- en mettant en route un ordre permanent mensuel (de 5 à 15 euros)

Abonnements

- 10 euros/an : travailleurs
- 5 euros/an : sans emploi et étudiants
- 30 euros/an : organisations
- 40 euros/an : pour 10 abonnements groupés (contacter notre secrétariat)

Cotisations de membre

(vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales) :

- 30 euros/an : travailleurs
- 15 euros/an : sans emploi et étudiants
- 60 euros/an : organisations
- 30 euros/an : petites organisations, ou organisations de sans emploi)

Numéros de compte (au nom du Collectif Solidarité contre l'exclusion)

068—2370559—03
ou 523—0800384—15

Pour nous contacter : (Anne Desmet et Gustave Tshiamala)

adresse : Centre Dansaert - 7 rue d'Alost - 1000 Bruxelles
téléphone : 02 - 213.38.70
fax : 02 - 213.36.46
courriel : info@asbl-csce.be
site internet : <http://www.enter.org/solidarity>

Merci à tou(te)s pour votre soutien...

et bienvenue parmi nous à tous ceux (celles) qui veulent nous donner un coup de main !

Journal de Collette

*Du 1er août
au 30 septembre 2003*

EVR

Vendredi 1

Expulsée de son logement où elle avait vécu pendant 43 ans, l'octogénaire Henriette campe dans la rue.



Samedi 16

Il n'est pas rare qu'une demande auprès de l'Office des étrangers mette 15 à 20 mois à aboutir.

Quel est l'animal qui a la plus longue gestation ?

Le rhinocéros: 18 mois.

L'Office des étrangers: 20 mois.



Samedi 23

On enregistre une nouvelle augmentation du chômage par rapport à juillet 2002.

Et les 200.000 nouveaux emplois ?

Pas de problème: nous pouvons promettre plus: 240.000 emplois !



Vendredi 29

A peu près 200 dossiers de régularisation auraient disparu entre le Parquet et l'Office des étrangers.

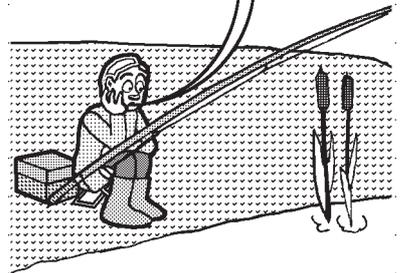
C'est normal dans ce secteur qu'il y en ait qui disparaissent dans la clandestinité.



Mardi 09

28% des chômeurs ont moins de trois bons amis et connaissances contre 16% de la population normale.

Même les poissons m'évitent !



Vendredi 12

Le ministre Reynders rejette la CSG en disant qu'entre autres les accises sur le tabac devraient suffire.

Quelle horreur ! Le déficit de la Sécu est plus grand que prévu.



Lundi 15

Problème dans l'application de la loi pour l'aide aux étudiants défavorisés: les CPAS ne leur paient que 11 mois sur 12.

Quel est le dernier mois de l'année ?

Novembre.

Son père travaille au CPAS.



Lundi 22

Pendant la grève des gardiens, des détenus ont mis le feu à tout ce qu'ils trouvaient.

Zut ! encore un suicide.

